

Direction de  
l'environnement et du  
développement durable

2009 – 2011

BILAN DU  
PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES  
**MATIÈRES**  
**[R]ÉSIDUELLES**  
de l'agglomération de Montréal



Réduire  
pour mieux  
**grandir**

**Ville de Montréal**

**Production**

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement  
Direction de l'environnement et du développement durable  
Division de la planification et des opérations – Gestion des matières résiduelles

**Photographie**

Ville de Montréal

**Design graphique**

Factorie l'agence

**Coordination de l'impression**

Centre d'impression, Ville de Montréal

**Dépôt Légal**

2<sup>e</sup> trimestre 2012

ISSN 1929-3143 (Imprimé)

ISSN 1929-3151 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

[ville.montreal.qc.ca/pdgmr](http://ville.montreal.qc.ca/pdgmr)

Imprimé sur papier contenant 100 % de fibres postconsommation



**Gérald Tremblay**

Maire de Montréal

**Alan DeSousa, FCA**Vice-président du comité exécutif  
Responsable du développement durable

## PASSER À L'ACTION EN MODE GRAND V!

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Au mois d'août 2009, l'agglomération de Montréal se dotait à l'unanimité d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2010-2014. À mi-chemin de la mise en œuvre de ce Plan, il est venu le temps de regarder le travail accompli, les changements réalisés et les résultats obtenus. Ce bilan présente donc un suivi des 49 actions du Plan pour la période d'août 2009 à la fin 2011.

C'est avec fierté que nous vous présentons le résumé de nos actions. Ce bilan résume l'engagement de Montréal à gérer de façon exemplaire les matières résiduelles générées sur son territoire. À la fin de 2011, 82 % des actions du Plan, soit 40 des 49 actions, ont été amorcées de façon significative et 23 d'entre elles ont été complétées ou ont fait l'objet de nombreuses réalisations. Dès 2012, 17 des 26 actions restantes seront poursuivies.

Dans la seconde partie, chacune des 49 actions fait l'objet d'une fiche dans laquelle nous retrouvons le détail des interventions qui ont été entreprises ou qui le seront dans un proche avenir.

Ce rapport démontre qu'ensemble, par l'addition de tous nos efforts, la participation des citoyens aux nouvelles collectes des résidus verts ou alimentaires par exemple et leur fidélité aux programmes existants tel celui de la collecte sélective des matières recyclables, nous produisons les changements qui font de Montréal un endroit où il fait bon vivre. L'administration municipale démontre bien qu'elle a à cœur l'amélioration constante de sa gestion des matières résiduelles.

L'avenir semble tout aussi prometteur. Déjà, plusieurs projets en cours nous motivent au plus haut point. L'atteinte des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles présente de grands défis mais en posant un regard sur les trois dernières années, c'est avec confiance et enthousiasme que nous vous invitons, comme nous, à garder notre rythme de croisière!



**Gérald Tremblay**  
Maire de Montréal



**Alan DeSousa, FCA**  
Vice-président du comité exécutif  
Responsable du développement durable

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2009 – 2011</b> .....	6
<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DU PDGMR 2009 – 2011</b> .....	17
<b>1 SENSIBILISATION</b>	
<b>Action 1.1</b> Informer la population des principales sources de production de matières résiduelles .....	30
<b>Action 1.2</b> Mobiliser la population pour faire augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté .....	32
<b>Action 1.3</b> Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale .....	33
<b>Action 1.4</b> Valoriser les comportements socialement responsables .....	34
<b>2 RÉDUCTION À LA SOURCE</b>	
<b>Action 2.1</b> Mettre en place un système de gestion environnementale .....	36
<b>Action 2.2</b> Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition (CRD) .....	38
<b>Action 2.3</b> Promouvoir activement la réduction de la consommation .....	39
<b>Action 2.4</b> Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI) .....	41
<b>Action 2.5</b> Instituer un programme de reconnaissance pour les industries, commerces et institutions « vertes » .....	42
<b>Action 2.6</b> Créer un concours « écodurable » montréalais .....	43
<b>3 RÉEMPLOI</b>	
<b>Action 3.1</b> Mettre à jour le <i>Répertoire des adresses du réemploi</i> .....	45
<b>Action 3.2</b> Exploiter un Centre de promotion des 3RV .....	46
<b>Action 3.3</b> Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi .....	47
<b>Action 3.4</b> Consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi .....	48
<b>Action 3.5</b> Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers les organismes impliqués dans le réemploi .....	49
<b>Action 3.6</b> Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts .....	50
<b>Action 3.7</b> Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation .....	51
<b>4 MATIÈRES RECYCLABLES</b>	
<b>Action 4.1</b> Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus .....	53
<b>Action 4.2</b> Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle .....	54
<b>Action 4.3</b> Modifier les outils de collecte porte-à-porte .....	55
<b>Action 4.4</b> Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics .....	56
<b>Action 4.5</b> Planter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics .....	57
<b>5 MATIÈRES ORGANIQUES</b>	
<b>Action 5.1</b> Planter des outils de collecte des résidus verts .....	59
<b>Action 5.2</b> Planter des outils de collecte des résidus alimentaires .....	60
<b>Action 5.3</b> Assurer un service de collecte des résidus verts .....	61
<b>Action 5.4</b> Assurer un service de collecte des résidus alimentaires .....	62
<b>Action 5.5</b> Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires) .....	63
<b>Action 5.6</b> Planter des aires réservées .....	65
<b>Action 5.7</b> Établir un cadre réglementaire qui permet aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères .....	66
<b>Action 5.8</b> Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage .....	67
<b>6 BOUES RÉSIDUAIRES</b>	
<b>Action 6.1</b> Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques .....	69
<b>Action 6.2</b> Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées .....	70
<b>Action 6.3</b> Produire un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées .....	72

## TABLE DES MATIÈRES – SUITE

7	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)	
<b>Action 7.1</b>	Optimiser les collectes itinérantes.....	74
<b>Action 7.2</b>	Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des RDD.....	75
<b>Action 7.3</b>	Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile.....	76
<b>Action 7.4</b>	Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères.....	77
8	RÉSIDUS CRD RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS	
<b>Action 8.1</b>	Exploiter de nouveaux écocentres.....	79
<b>Action 8.2</b>	Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition.....	80
<b>Action 8.3</b>	Faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales.....	81
<b>Action 8.4</b>	Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans les centres de récupération et de tri privés.....	82
<b>Action 8.5</b>	Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures.....	83
<b>Action 8.6</b>	Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés.....	84
<b>Action 8.7</b>	Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères.....	85
9	ORDURES MÉNAGÈRES	
<b>Action 9.1</b>	Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères.....	87
<b>Action 9.2</b>	Exploiter un centre pilote de prétraitement.....	88
<b>Action 9.3</b>	Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique.....	89
10	SUIVI	
<b>Action 10.1</b>	Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération.....	91
<b>Action 10.2</b>	Participer à une caractérisation annuelle.....	92

A white circle is centered on the right side of a solid grey background. Inside the circle, the text 'SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011' is written in a dark grey, sans-serif font, arranged in four lines.

SYNTHÈSE DES  
RÉALISATIONS  
DU PDGMR  
2009 – 2011

# SYNTHÈSE

## RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

### INTRODUCTION

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (le Plan directeur) a été adopté, par le conseil d'agglomération, le 27 août 2009. Il souscrit aux orientations et aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, dont l'objectif général était de mettre en valeur annuellement au moins 65 % des matières résiduelles<sup>1</sup>. En mars 2011, le gouvernement du Québec adoptait son plan d'action 2010-2015. Le futur Plan directeur sera élaboré selon ce dernier plan d'action.

Le Plan directeur comprend 49 actions, regroupées sous 10 thèmes :

- sensibilisation
- réduction à la source
- réemploi
  - › Les actions des 3 premiers thèmes visent à réduire la génération des matières résiduelles et à diminuer leur enfouissement par la sensibilisation, la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles.
- matières recyclables
  - › Les principales actions concernent l'implantation de nouveaux outils de collecte et un mode de traitement adapté à la collecte en mode pêle-mêle.
- matières organiques
  - › Les actions concernent la mise en place d'outils dédiés aux collectes de matières organiques (résidus verts, résidus alimentaires, résidus mélangés (verts et alimentaires)) ainsi que l'implantation de modes de traitement appropriés.

- boues résiduaires
  - › La réglementation, la réalisation d'une étude et le suivi de la valorisation des boues représentent les actions majeures.
- résidus domestiques dangereux
  - › L'optimisation de la récupération des résidus domestiques dangereux et le recours aux nouveaux éco-centres font partie des actions prioritaires.
- résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels (CRD) et encombrants
  - › Les actions majeures concernent l'exploitation de nouveaux éco-centres, le tri dans les cours de voirie et dans les centres de tri pour favoriser le traitement des CRD résidentiels et des encombrants.
- ordures ménagères
  - › La suppression d'une collecte des ordures ménagères représente l'action déterminante.
- suivi
  - › La réalisation de bilans annuels et la caractérisation des matières résiduelles sont les deux actions essentielles.

De 2009 à 2011, 82 % des actions (40 sur 49) contenues dans le Plan ont été amorcées de façon significative et 47 % (23) d'entre elles ont été complétées ou ont fait l'objet de nombreuses réalisations. Dès 2012, 17 des 26 actions restantes seront poursuivies.

La synthèse présente par thème l'état d'avancement de chacune des actions du Plan directeur pour les années 2009 à 2011, ainsi que les prévisions pour l'année 2012 :

<sup>1</sup> Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a réalisé le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Celui-ci est entré en vigueur le 22 août 2006. L'agglomération de Montréal, pour mettre en application le PMGMR, s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles

## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### 1. SENSIBILISATION

Pour la sensibilisation sur la réduction à la source, le réemploi et les 3RV, les interventions les plus marquantes ont été :

Le lancement du magazine *Consommer autrement* dont la distribution a été faite en collaboration avec le journal Métro et les entreprises du réemploi. Le magazine a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Montréal (action 1.1).

La production d'outils de communication pour la promotion des collectes de résidus verts qui ont fait l'objet d'une distribution porte-à-porte et d'annonces dans les journaux locaux (action 1.1).

La création d'une trousse d'information sur la collecte des matières recyclables en mode pêle-mêle pour accompagner les 234 000 bacs roulants distribués dans les arrondissements de Montréal en 2010 et 2011 (action 1.1).

Le développement d'outils de communication afin de faire connaître la nouvelle tarification des écocentres, le nouveau règlement, les horaires, le *Guide d'information sur les écocentres de l'agglomération* destiné aux utilisateurs et la nouvelle identité visuelle (action 1.1).

La participation récurrente à différents événements tels le Salon national de l'habitation, le Rendez-vous horticole, le Salon national de l'environnement ainsi que la Semaine québécoise de réduction des déchets pour promouvoir les services offerts et encourager la participation aux multiples programmes (action 1.2).

La réalisation de deux campagnes de promotion en collaboration avec l'Unité de la propreté et du déneigement. La campagne *Déménager autrement* visait à modifier les habitudes des citoyens. La campagne *Résidus verts* avait pour objectif de faire la promotion des résidus verts et de leurs collectes (action 1.2).

L'appui de l'action des entreprises en économie sociale s'est concrétisé par une invitation à soumissionner pour la gestion des centres du réemploi dans les écocentres et pour la prise en charge des biens informatiques usagés de l'agglomération en vue de leur réemploi et de leur valorisation (action 1.3).



## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### 2. RÉDUCTION À LA SOURCE

Soucieuse de son empreinte écologique et confiante qu'elle peut l'améliorer, la Direction de l'environnement et du développement durable donne l'exemple en se dotant d'un système de gestion environnementale. Plus de 40 projets sont inscrits au plan d'action 2009-2011 (action 2.1).

Pour promouvoir activement la réduction à la source, la campagne *Consommer autrement* a débuté en octobre 2010, lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets, et s'est terminée durant la période des Fêtes (action 2.3).

Le premier volet a été le lancement du magazine *Consommer autrement* par un événement familial au Jardin botanique.

Le second volet a été déployé pour la période des Fêtes, moment fort de la consommation. Deux messages ont été diffusés :

**Pour Noël, faites un cadeau à l'environnement, consommez autrement**  
**Pour Noël, faites un cadeau à l'environnement, offrez la culture**

La promotion de la réduction des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (action 2.4) s'est traduite par l'implantation de mesures de réduction et de récupération dans 85 % des édifices municipaux de la Ville de Montréal, et dans 80 % des édifices des villes liées de l'agglomération de Montréal.

Enfin, le concours Écodurable montréalais s'est tenu en collaboration avec quatre chambres de commerce. Plus de 24 entreprises ont soumis leur candidature. Douze finalistes ont été retenus et quatre lauréats ont été désignés (action 2.6).



## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### 3. RÉEMPLOI

Les actions portant sur le réemploi se sont concrétisées, entre autres, par la mise à jour du *Répertoire des adresses du réemploi*. Le Répertoire a été inséré dans le magazine *Consommer autrement*, qui faisait la promotion du réemploi et des 3RV. Il a été distribué par le journal *Métro*. Produit en français et en anglais, il était aussi disponible dans un réseau permanent de distribution comprenant 125 édifices municipaux et 100 entreprises du réemploi situés sur le territoire de l'agglomération (action 3.1) ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Pour aider les entreprises impliquées dans le réemploi à financer leurs frais d'élimination, les organismes à but non lucratif (OBNL) ont maintenant accès gratuitement aux services des écocentres. La plupart de ces entreprises utilisent le réseau des écocentres pour l'élimination de leurs objets invendus (action 3.3).

Par ailleurs, afin de consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi (action 3.4), un projet-pilote en vue d'améliorer les centres du réemploi a eu lieu dans deux écocentres. Leur gestion a été confiée à des entreprises impliquées dans le réemploi. La réception uniquement des matières a été réactivée dans ces centres puisqu'il ne s'y effectue plus de vente. Celle-ci a lieu dorénavant dans les locaux des entreprises responsables des centres du réemploi, à l'extérieur de l'écocentre.

Toujours dans les écocentres, un nouveau type de contenant a été expérimenté pour la collecte des vêtements et des accessoires textiles. Il s'agit d'un contenant semi-enfoui dont la collecte s'effectue mécaniquement. Ce projet ayant été concluant, ce type de contenant a été installé dans 6 écocentres.

L'acheminement des biens mobiliers usagés des municipalités vers des organismes impliqués dans le réemploi (action 3.5) s'est réalisé par l'envoi des biens informatiques d'occasion à Ordinateurs pour les écoles du Québec. Celui-ci les donne aux écoles du Québec, après destruction des informations et reconditionnement, si nécessaire. Des ententes ont été conclues avec des groupes pour la récupération des vélos, des téléphones cellulaires et des piles rechargeables.

Différentes composantes provenant de l'exposition universelle de Shanghai ont été confiées à Matériaux pour les arts de Montréal qui les a redistribuées à des artistes (action 3.6).

La vérification, par le Centre de recherche industrielle du Québec, de la faisabilité du remplacement de la fibre de bois par des textiles post consommation dans la fabrication de panneaux de bois a été concluante quant à la propriété physico-chimique des panneaux. De façon générale, on constate que plus le contenu des fibres cellulosiques des textiles incorporés est élevé, plus la perte de cohésion interne est faible par rapport à celle des panneaux de particules fabriqués à 100 % de bois. Les textiles usagés étant principalement ramassés par les OBNL et les friperies, un partenariat avec ces entreprises serait souhaitable avant d'explorer plus à fond les possibilités de ce débouché (action 3.7).

## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### 4. MATIÈRES RECYCLABLES

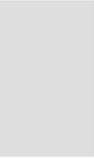
Depuis 2008, tous les immeubles de neuf logements et plus de l'agglomération ont accès au service de collecte sélective des matières recyclables (action 4.1). Les trois contrats pour le tri et la récupération des matières recyclables ont été octroyés en 2009 pour une période de dix ans. Les matières recyclables étant maintenant collectées en mode pêle-mêle, le centre de tri a adapté ses équipements afin de pouvoir traiter les matières recyclables ainsi ramassées (action 4.2).

Afin d'augmenter la quantité de matières recyclables collectées, l'agglomération de Montréal s'est dotée d'outils de collecte porte-à-porte des plus performants (action 4.3). Ainsi, de 2009 à 2011, 234000 bacs roulants ont été distribués dans les arrondissements et 60000 dans les villes liées, partout où le bâti le permettait. De plus, le concept d'un nouvel outil, le bac montréalais a été revu et modifié en 2010. Cet outil a une plus grande capacité que le bac conventionnel et est plus facile à manipuler. En 2011, son développement a été finalisé et les moules ont été fabriqués.

Plusieurs administrations locales exigent un service de récupération lors des rassemblements publics (action 4.4).

Par ailleurs, tous les écocentres sont munis de conteneurs pour le dépôt de matières recyclables et certains arrondissements et villes liées ont remplacé les anciens paniers de rue par des contenants à deux voies pour recevoir les matières recyclables et les déchets (action 4.5).





## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### 5. MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des résidus verts a débuté en 2008 et elle se poursuit. Cette collecte est offerte sur 89 % du territoire de l'agglomération (action 5.3). Les citoyens peuvent utiliser, pour la collecte, des bacs, tout autre contenant rigide réutilisable ou des sacs de papier. Les sacs de plastique sont déconseillés (action 5.1) car ils sont susceptibles d'engendrer des conditions anaérobies causant de mauvaises odeurs.

La collecte des résidus alimentaires est offerte à 32 751 logements de l'agglomération (action 5.4). L'outil dédié à cette collecte, c'est-à-dire le bac brun, est fourni aux citoyens par les arrondissements ou les villes liées (action 5.2). De plus, des conteneurs ont été mis à la disposition de la population dans les écocentres pour la récupération des résidus verts et des feuilles mortes en vue de leur compostage (action 5.6).

En vue de l'exploitation des infrastructures de traitement des matières organiques (action 5.5), un processus de recherche de sites potentiels pour deux centres de compostage, deux centres de biométhanisation et un centre pilote de prétraitement a été mené avec les administrations locales. Il a permis d'identifier les terrains requis pour implanter les infrastructures, en respect de l'équité territoriale. Des études techniques ont été réalisées et une demande d'aide financière a été acheminée aux gouvernements du Québec et du Canada. L'Office de consultation publique de Montréal a reçu, du conseil d'agglomération, le mandat de tenir des consultations publiques sur quatre projets de règlements autorisant la construction et l'occupation des cinq infrastructures. Quatre séances d'information et cinq séances pour le dépôt de mémoires ont eu lieu à l'automne 2011. Le rapport de l'Office a été rendu public en avril 2012.

Un projet de *Règlement en vue de favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* est en cours de préparation (actions 5.7, 7.4, 8.7) et fait l'objet de consultation auprès des administrations locales. Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées, les outils acceptés et il liste les matières qui seront interdites dans la collecte des ordures ménagères.

Pour encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage (action 5.8), le *Petit guide pratique du compostage domestique* a été distribué lors du Rendez-vous horticole et du Salon national de l'environnement. Une formation de maître composteur a été donnée aux représentants des Éco-quartiers et la promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique est accessible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### 6. BOUES RÉSIDUAIRES

En ce qui concerne les boues, l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, R-8) du gouvernement du Québec est confiée aux municipalités. Cinq villes liées et deux arrondissements ont des résidences ayant des fosses septiques sur leur territoire et doivent faire appliquer le règlement (action 6.1).

Une étude de valorisation agricole des cendres d'incinération de la Station d'épuration des eaux usées a démontré que les cendres pourraient être considérées comme un engrais phosphaté. Toutefois, un suivi additionnel de la qualité agronomique des cendres devra être réalisé (action 6.2).

Selon le principe actuel des redevances, tous les gâteaux incinérés (92 160 tonnes en 2011) par la Station d'épuration des eaux usées sont considérés comme non valorisés et une redevance sur le poids en base sèche doit être payée pour leur élimination (action 6.3).

#### 7. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

La collecte itinérante représente 23 % de tous les RDD récupérés (action 7.1) pour 50 journées de collecte en 2011. Par ailleurs, 77 % de tous les RDD récupérés l'ont été aux écocentres (action 7.2).



## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### 8. RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

L'écocentre LaSalle a ouvert ses portes en septembre 2011, ce qui porte à 7 le nombre d'écocentres sur le territoire de l'agglomération. Quant à l'écocentre Saint-Laurent, les plans et devis ont été complétés en 2011 (action 8.1).

Certaines cours de voirie ont été réaménagées ou sont en voie de l'être afin de faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants. Dix territoires ont mis en place, en 2011, des collectes dédiées de ces matières afin de pouvoir les acheminer au centre de récupération et de tri et 28 territoires y ont envoyé les matières provenant de leur cour de voirie (action 8.3).

Un contrat a été accordé, pour la période 2009-2013 à un centre privé de récupération et de tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants (action 8.4). Depuis le début du contrat, plus de 171 000 tonnes de ces matières ont été acheminées au centre de récupération et de tri. De ce nombre, 40 % ont été recyclés, soit 68 400 tonnes (action 8.4).

Afin de respecter le *Règlement sur les halocarbures* et assurer une gestion responsable des appareils qui en contiennent, depuis 2009 plus de 4 200 appareils ont été vidés de leur gaz, en vue de leur traitement (action 8.5). Pour la seule année 2010, les 400 kg récupérés de gaz réfrigérants ont permis d'éviter d'émettre à l'atmosphère plus de 2 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. En 2011, un contrat de deux ans a été accordé pour récupérer jusqu'à 95 % des matériaux présents dans les appareils de réfrigération et de climatisation.

Afin d'encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés (action 8.6), des matériaux recyclés ont été utilisés lors des travaux de construction de l'écocentre LaSalle. Cela s'est traduit par la présence de 50 % de matière recyclée dans le béton coulé sur place et par 94 % de matière recyclée dans les blocs de maçonnerie.

#### 9. ORDURES MÉNAGÈRES

Sur les 33<sup>2</sup> territoires de l'agglomération, 11 de ceux-ci, dont 2<sup>3</sup> depuis l'adoption du Plan, ont déjà aboli une collecte hebdomadaire d'ordures ménagères. Quatorze territoires offrent encore 2 collectes d'ordures ménagères par semaine. Les autres territoires modulent leurs collectes en fonction de la clientèle ou des saisons.

#### 10. SUIVI

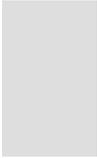
Afin de faire le suivi de l'application du Plan, un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est réalisé chaque année. De plus, un portrait complet de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération est diffusé aux deux ans (action 10.1).

Les résultats démontrent que 39 % des matières résiduelles générées par l'agglomération de Montréal ont été récupérées ou valorisées. De ce nombre, le taux de récupération ou de valorisation a été de 57 % pour les matières recyclables, de 11 % pour les matières organiques et de 58 % pour les résidus domestiques dangereux.

Les diverses actions entreprises pour la récupération des résidus CRD résidentiels et des encombrants ont donné des résultats marquants. En effet, la récupération de ces matières est passée de 44 % en 2009 à 59 % en 2011 et leur élimination a diminué de plus de la moitié durant cette même période.

<sup>2</sup> L'île de Dorval n'est pas comptabilisée dans cette rubrique.

<sup>3</sup> Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (2011) et Ville de Dorval (2011).



## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### AUTRES

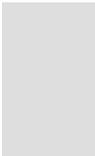
##### **CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Un projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* a été rédigé en collaboration avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et les autorités locales (comité technique formé de représentants des administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées, les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères. Le projet de règlement a été présenté aux représentants municipaux.

##### **PLAN D'ACTION LOCAL**

Plusieurs des actions du Plan nécessitent la pleine adhésion des administrations locales. À ce titre, elles doivent se doter d'un plan d'action respectant le Plan directeur dans un délai de 24 mois après l'adoption de celui-ci (27 août 2009).

À la fin de 2011, 10 administrations locales avaient rédigé leur plan d'action. Il s'agit des villes de Baie d'Urfé, de Dollard-Des Ormeaux, de Kirkland, de Montréal-Est, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Westmount et des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Laurent.



## SYNTHÈSE – SUITE

### RÉALISATIONS DU PDGMR 2009 – 2011

#### CONCLUSION

La synthèse des réalisations du Plan de 2009 à 2011 fait ressortir de nombreuses informations intéressantes.

La sensibilisation, particulièrement sur la réduction à la source et sur le réemploi, a été un succès. La collaboration avec d'autres directions et des partenaires de choix a permis de bonifier les projets et d'élargir leur diffusion. Le magazine *Consommer autrement* et la campagne du même nom en sont de bons exemples. En effet, ce message a été remarqué par 40 % de la population et 88 % ont dit avoir compris le message de réduction de la consommation, selon le sondage effectué.

Les bacs conventionnels ont été remplacés entre 2009 et 2011 par des bacs roulants ayant une plus grande capacité. Deux cent quatre-vingt-quatorze mille (294 000) bacs roulants ont été distribués partout où le bâti le permettait sur le territoire de l'agglomération de Montréal. En 2012, plus de 260 000 nouveaux bacs montréalais de 67 litres seront distribués dans les arrondissements de Montréal. Le changement de ces outils nous permet d'être confiants quant à l'augmentation du taux de récupération des matières recyclables et à l'atteinte de l'objectif de la Politique québécoise.

Au cours des prochaines années, un effort particulier sera fait pour la collecte et le traitement des matières organiques. Actuellement, 89 % du territoire de l'agglomération offre une collecte de résidus verts à ses citoyens. En ce qui a trait à la collecte des résidus alimentaires, 32 751 unités de 8 logements et moins profitent de ce service.

Par ailleurs, la localisation des sites de compostage, des centres de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement pourra être finalisée puisqu'elle a fait l'objet d'une consultation de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le contrat accordé, pour la période 2009-2013, à un centre privé de récupération et de tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants a permis d'augmenter le recyclage de ces matières. Toutes les villes de l'agglomération sont invitées à acheminer leurs matières à ce centre.

Deux collectes par semaine d'ordures ménagères subsistent encore dans 42 % des territoires de l'agglomération.

Le Plan concentre toutes les actions concrètes de réduction de l'enfouissement par les programmes et outils mis en place. Il prévoit les infrastructures de traitement des matières organiques qui seront en activité dans un horizon proche. Ainsi, il permet de suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération en vue de l'atteinte des objectifs fixés par la Politique.

En conclusion, à mi-parcours du Plan, les réalisations et les retombées sont nombreuses jetant une base solide pour les nombreux défis à venir.

A white circle is centered on the right side of a solid grey background. Inside the circle, the text 'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PDGMR 2009 - 2011' is written in a dark grey, sans-serif font, stacked in four lines.

ÉTAT  
D'AVANCEMENT  
DU PDGMR  
2009 - 2011



## ÉTAT D'AVANCEMENT DU PDGMR 2009 – 2011

À la fin de 2011, 82 % des actions du Plan, soit 40 des 49 actions, ont été amorcées de façon significatives et 23 d'entre elles ont été complétées ou ont fait l'objet de nombreuses réalisations. Dès 2012, 17 des 26 actions restantes seront poursuivies.

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
<b>1</b>	<b>SENSIBILISATION</b>				
1.1	Informar la population des principales sources de production de matières résiduelles	✓	✓		
1.2	Mobiliser la population pour faire augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté	✓	✓		
1.3	Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale	✓	✓		
1.4	Valoriser les comportements socialement responsables	✓	✓		


 ÉTAT D'AVANCEMENT  
DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
<b>2</b>	<b>RÉDUCTION À LA SOURCE</b>				
2.1	Mettre en place un système de gestion environnementale	✓	✓		
2.2	Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition (CRD)				✓
2.3	Promouvoir activement la réduction de la consommation	✓	✓		
2.4	Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI)	✓		✓	
2.5	Instituer un programme de reconnaissance pour les industries, commerces et institutions « vertes »				✓
2.6	Créer un concours « écodurable » montréalais	✓	✓		



## ÉTAT D'AVANCEMENT DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
<b>3</b>	<b>RÉEMPLOI</b>				
3.1	Mettre à jour le <i>Répertoire des adresses du réemploi</i>	✓	✓		
3.2	Exploiter un Centre de promotion des 3RV				✓
3.3	Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi	✓	✓		
3.4	Consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi	✓	✓		
3.5	Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers les organismes impliqués dans le réemploi	✓	✓		
3.6	Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts	✓		✓	
3.7	Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation	✓	✓		

ÉTAT D'AVANCEMENT  
DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
<b>4</b>	<b>MATIÈRES RECYCLABLES</b>				
4.1	Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus	✓	✓		
4.2	Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle	✓	✓		
4.3	Modifier les outils de collecte porte-à-porte	✓		✓	
4.4	Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics	✓		✓	
4.5	Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics	✓		✓	

## ÉTAT D'AVANCEMENT DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
<b>5</b>	<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>				
5.1	Implanter des outils de collecte des résidus verts	✓		✓	
5.2	Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires	✓		✓	
5.3	Assurer un service de collecte des résidus verts	✓		✓	
5.4	Assurer un service de collecte des résidus alimentaires	✓		✓	
5.5	Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires)	✓		✓	
5.6	Implanter des aires réservées (action prise en charge par l'action 8.1 : Exploiter de nouveaux écocentres)	✓		✓	
5.7	Établir un cadre réglementaire qui permet aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères	✓		✓	
5.8	Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage	✓	✓		

ÉTAT D'AVANCEMENT  
DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
<b>6</b>	<b>BOUES</b>				
<b>6.1</b>	Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques	✓	✓		
<b>6.2</b>	Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées				✓
<b>6.3</b>	Produire un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées				✓

ÉTAT D'AVANCEMENT  
DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
7	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX				
7.1	Optimiser les collectes itinérantes				✓
7.2	Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des RDD	✓		✓	
7.3	Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile	✓	✓		
7.4	Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères	✓		✓	

## ÉTAT D'AVANCEMENT DU PDGMR 2009 – 2011

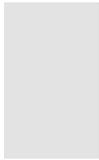
N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
8	<b>RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS</b>				
8.1	Exploiter de nouveaux écocentres	✓	✓		
8.2	Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition				✓
8.3	Faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales	✓		✓	
8.4	Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans les centres de récupération et de tri privés	✓	✓		
8.5	Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures	✓	✓		
8.6	Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés	✓	✓		
8.7	Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères	✓		✓	

ÉTAT D'AVANCEMENT  
DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
9	ORDURES MÉNAGÈRES				
9.1	Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères	✓		✓	
9.2	Exploiter un centre pilote de prétraitement				✓
9.3	Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique				✓

ÉTAT D'AVANCEMENT  
DU PDGMR 2009 – 2011

N°	ACTION	AMORCÉES DE 2009 à 2011	RÉALISÉES EN 2011	À POURSUIVRE EN 2012	À VENIR
10	SUIVI				
10.1	Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération	✓	✓		
10.2	Participer à une caractérisation annuelle	✓	✓		
<b>TOTAL</b>		<b>40</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>9</b>



FICHE EXPLICATIVE

Les 10 sections suivantes présentent, regroupées par thèmes, les 49 actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014. Chaque action fait l'objet d'une fiche.

<b>ACTION</b>	
<b>SOURCE :</b>	
Service corporatif	
Administrations locales	
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR</b>	
BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	
RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011	
PERSPECTIVES POUR 2012	



Nom de l'action, tel qu'on le retrouve dans le Plan directeur.



Identification du responsable de la mise en œuvre de l'action. S'il s'agit d'un service corporatif, il est identifié. Si ce sont des administrations locales, le nombre d'entre elles, sur 34, qui ont réalisé l'action est précisé.



Description de l'action, telle qu'on la retrouve dans le Plan directeur.



Réalisations municipales en 2009-2011 dans cette action.



Description des interventions prévues.



SECTION 1  
**SENSIBILISATION**

## ACTION 1.1

### INFORMER LA POPULATION DES PRINCIPALES SOURCES DE PRODUCTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	27

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Les citoyens doivent être informés des répercussions environnementales, sociales et financières des modes de traitement de ces matières. Il est aussi important de sensibiliser la population aux effets des choix de consommation et lui proposer des comportements susceptibles de réduire ou de modifier sa consommation.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Cette action se traduit essentiellement par la production d'outils de communication.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

##### 3RV, RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI

- Publication du magazine *Consommer autrement* en partenariat avec le journal *Métro*, qui, avec ses 338 400 lecteurs quotidiens, lui a offert une visibilité exceptionnelle. Ce magazine vise la promotion de la réduction à la source, du réemploi et des 3RV en général. Le *Répertoire des adresses du réemploi* est inséré à l'intérieur du magazine.
  - › Impression de 100 000 copies en anglais et en français.
  - › Distribution de 30 000 exemplaires durant la Semaine québécoise de réduction des déchets dans 40 stations de métro aux heures de pointe.

- › Distribution de 60 000 exemplaires, tout au long de l'année, dans le réseau de distribution de la Ville, dans celui des entreprises du réemploi et lors d'événements tel le Salon national de l'habitation.
- › Impression et distribution d'une carte postale incitant les citoyens à consulter le site Internet de la Ville en remplacement d'une copie papier du Répertoire (85 000 copies dont 60 000 copies distribuées dans plus de 300 endroits sur l'île de Montréal, restaurants, commerces, etc. via le réseau POP MÉDIA).
- › Mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Montréal et de plusieurs partenaires dont le journal *Métro*, RECYC-QUÉBEC.
- Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, lancement du magazine *Consommer autrement* lors d'une fête familiale.

##### MATIÈRES ORGANIQUES

- Production d'outils de communication pour la promotion des collectes de résidus verts : distribution porte-à-porte d'un carton d'information et des dates de collectes.
- Participation à des événements tel le Rendez-vous horticole.
- Annonces dans les journaux locaux.
- Annonces sur la collecte des sapins.

##### MATIÈRES RECYCLABLES

- Production de la trousse d'information pour accompagner les 234 000 bacs roulants distribués dans les arrondissements de Montréal en 2010 et 2011.
- Production du dépliant sur la collecte sélective en mode pêle-mêle.

## ACTION 1.1 – SUITE

### INFORMER LA POPULATION DES PRINCIPALES SOURCES DE PRODUCTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### RDD

- Production du calendrier annuel des collectes itinérantes, distribué dans le réseau de la Ville.
- Distribution du dépliant général sur les RDD dans le réseau de la Ville.

#### ÉCOCENTRES

- Nouvelle tarification et nouveau règlement sur les écocentres : affiches sur les sites et feuillets informationnels distribués sur place, site Internet.
- Changement des horaires pour la période hivernale : publicité dans les journaux, affiches et feuillets informationnels sur place.
- Mise à jour des sites Internet des arrondissements afin que l'information soit uniforme avec la page des écocentres.
- Réalisation du *Guide d'information sur les écocentres de l'agglomération de Montréal* destiné aux utilisateurs et disponible en ligne.
- Mise en place d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle signalisation sur les sites des écocentres afin que les citoyens comprennent mieux le fonctionnement de l'écocentre, agissent de façon sécuritaire et soient plus autonomes. Le concept de la nouvelle signalisation a remporté plusieurs prix de design.
- Production d'un dépliant sur les écocentres intégrant le nouveau visuel.
- Distribution du dépliant sur les écocentres dans le réseau de la Ville et lors d'événements tel le Salon national de l'habitation.
- Promotion pour souligner l'ouverture du septième écocentre sur l'île de Montréal, celui de LaSalle.

#### SITE INTERNET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

- Promotion des programmes liés aux 3RV.



#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Promotion du réemploi par la mise à jour du *Répertoire des adresses du réemploi*.
- Promotion des collectes de matières organiques, de matières recyclables, de RDD et des écocentres.
- Production d'outils de communication accompagnant la distribution du bac montréalais.
- Développement d'une plateforme interactive, autour des 3RV, sur le site Internet de la Ville pour effectuer la promotion des programmes et services municipaux.

## ACTION 1.2

### MOBILISER LA POPULATION POUR FAIRE AUGMENTER LA PARTICIPATION, TOUT EN POURSUIVANT LES OBJECTIFS DE PROPRETÉ

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	29

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

La mobilisation de la population (grandes campagnes de communication) s'effectue :

- en l'informant des divers moyens de réemploi et de recyclage;
- en l'invitant à participer aux programmes mis à sa disposition à cet effet;
- en lui communiquant des informations sur des pratiques moins répandues telles le compostage et le réemploi et;
- en l'informant sur les nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles qui seront mises en place et en l'incitant à les utiliser.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- De 2009 à 2011, l'agglomération a poursuivi ses activités de promotion dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets en partenariat avec Action RE-Buts, un organisme à but non lucratif chargé de coordonner les activités de sensibilisation. De plus, grâce à une contribution financière de la Ville et d'autres partenaires institutionnels, une activité rassembleuse est organisée à Montréal.
- Collaboration avec la Direction culture et patrimoine lors des ventes trottoirs afin de promouvoir le recyclage.
- En 2011, deux campagnes de promotion ont été organisées en collaboration avec l'Unité de la propreté et du déneigement :

##### CAMPAGNE DÉMÉNAGER AUTREMENT

- Cette campagne a été intégrée à la stratégie de communication sur la propreté. Tout en rappelant la hiérarchie des 3RV, elle visait à modifier les habitudes des citoyens afin qu'ils adoptent les bons comportements, à les amener à être fiers de leur ville et à vouloir en prendre soin. La campagne sensibilisait les citoyens à la propreté et aux bonnes habitudes à adopter.
- Les moyens utilisés ont été les relations médias par la tenue d'une conférence de presse, une campagne publicitaire sur Internet et à la radio ainsi que la publication d'un guide des bonnes pratiques dans le journal Métro.

##### CAMPAGNE RÉSIDUS VERTS

- La campagne avait comme objectifs généraux de faire connaître les résidus verts, de promouvoir leur collecte ainsi que les bonnes pratiques horticoles et la sensibilisation à la propreté.
- Un nouveau visuel a été développé pour 2011.
- Le premier moyen de communication retenu a été une campagne de relations médias pour annoncer les grandes corvées et le début de la saison de la collecte. Les autres moyens ont été des publicités à la radio, sur les autobus et dans les hebdomadaires locaux, de l'affichage sur les colonnes de rues et dans les bâtiments municipaux et la distribution d'accroche-portes.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite des activités de promotion en partenariat avec Action RE-Buts pour souligner la Semaine québécoise de réduction des déchets.
- Poursuite de campagnes de mobilisation pour inciter les citoyens à participer aux différents programmes et services.

## ACTION 1.3

### APPUYER L'ACTION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	24

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Montréal se caractérise par la présence de plus de 300 entreprises qui pratiquent le réemploi, dont certaines sont des entreprises d'économie sociale (EES). Un partenariat innovateur a été développé en gestion des matières résiduelles. Le Plan directeur reconnaît la contribution de ces entreprises et entend leur maintenir son appui.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- L'agglomération maintient son rôle conseil auprès des arrondissements dans l'encadrement et la mise sur pied du programme Éco-quartier. Elle organise des formations spécifiques pour les Éco-quartiers (RRD et compostage).
- Les entreprises d'économie sociale spécialisées dans la gestion des matières résiduelles sont invitées à soumissionner lors des appels d'offres pour l'exploitation des centres du réemploi dans les écocentres.
- Un projet-pilote afin d'améliorer le mode de gestion dans deux centres du réemploi (écocentres Saint-Michel et Côte-des-Neiges) a été réalisé avec deux EES.
- Les biens informatiques municipaux usagés sont confiés à un organisme à but non lucratif qui travaille avec des EES.

- La gestion des sept écocentres est confiée à une EES dans le cadre d'un contrat d'une durée de trois ans octroyé à la suite d'un appel d'offres public.
- À la suite d'un appel d'offres sur invitation, la gestion de quatre centres du réemploi est confiée à deux EES pour une durée de deux ans.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- À la suite d'un appel d'offres sur invitation, la gestion de deux centres du réemploi est confiée à une EES pour une durée d'un an. Le renouvellement du contrat pour la prise en charge des biens informatiques municipaux usagés en 2012, permettra de continuer à privilégier le réemploi en partenariat avec des EES jusqu'à l'implantation de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

## ACTION 1.4

### VALORISER LES COMPORTEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	14

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

L'agglomération entend reconnaître, par le biais d'un concours, les efforts des citoyens et des autorités locales dans les différentes collectes et l'atteinte des objectifs de valorisation.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

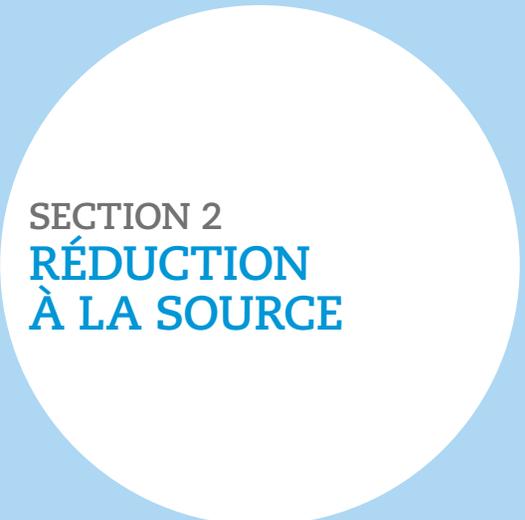
##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- L'agglomération poursuit ses efforts d'implantation de ses différents outils de collecte pour le programme de récupération des matières recyclables et l'implantation des programmes de collecte des matières organiques.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite des activités d'implantation et planification d'une activité de reconnaissance pour les citoyens.





SECTION 2  
**RÉDUCTION  
À LA SOURCE**

## ACTION 2.1

### METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	11

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Un système de gestion environnementale (SGE) permet d'optimiser l'utilisation de l'énergie, des ressources et des achats, afin de favoriser systématiquement les 3RV. Par l'implantation d'un SGE, les municipalités feront preuve de leadership. L'agglomération vise l'implantation graduelle de SGE dans la gestion de ses opérations. Ce système permet aussi d'inciter les fournisseurs à prendre le virage vert.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

La Direction de l'environnement et du développement durable s'est engagée à implanter un SGE. À travers ce projet, la Direction souhaite montrer l'exemple et exercer son leadership en matière d'environnement.

Fondée sur le principe d'amélioration continue des performances environnementales et de prévention de la pollution, cette démarche permet d'aller au-delà des exigences de conformité réglementaire et de faire évoluer les comportements afin de réduire l'empreinte écologique.

En plus d'accompagner d'autres Services dans une démarche de gestion environnementale, la Direction participe aux travaux du comité Bâtivert qui s'est consacré, entre autres, à l'élaboration de la Politique de développement durable des bâtiments de la Ville de Montréal.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

La Direction poursuit la mise en œuvre de son plan d'action 2009-2011 de gestion environnementale. Plus de 40 projets y sont inscrits portant principalement sur la gestion de la flotte automobile, la conformité réglementaire, la gestion de l'énergie et de l'eau, l'approvisionnement et le rayonnement :

- L'élaboration de stratégies pour réduire les gaz à effet de serre de la flotte automobile de la Direction de l'environnement et du développement durable.
- La caractérisation des matières résiduelles du 827, rue Crémazie et du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).
- La conception d'un tableau de bord pour mesurer la performance environnementale de la Direction en regard des objectifs qu'elle s'est donnée.
- La création du *Répertoire de gestion des matières dangereuses* pour leur récupération, leur valorisation ou leur élimination.
- Le suivi de la vérification de conformité environnementale. Plus de 15 projets ont été mis en place afin de remplir toutes les exigences des normes environnementales à laquelle la Direction est assujettie.
- De nombreuses activités de sensibilisation ont été mises sur pied dont : le Défi de la semaine sans papier (tous les employés de la Direction se sont mobilisés pendant cette semaine afin de réduire de 50 % la quantité de papier consommée). Une tournée « certifié recto verso » où plus de 98 % des postes informatiques ont été configurés selon ce mode.
- Dans le domaine de l'eau, une enquête a été effectuée afin de recueillir les renseignements sur les pratiques de consommation et de dresser l'inventaire des équipements des quatre bâtiments occupés par la Direction.

## ACTION 2.1 – SUITE

### METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Lancement d'un prochain cycle d'implantation du SGE 2012-2014 au sein de la Direction de l'environnement et du développement durable.
- Développement d'un site Intranet sur la gestion environnementale. Cette plateforme se veut un lieu d'échange pour assister les différentes unités de la Ville et les arrondissements dans l'implantation d'un système de gestion environnementale.
- Poursuite de l'accompagnement d'arrondissements et d'autres services centraux dans l'implantation de systèmes de gestion environnementaux.



## ACTION 2.2

### MODIFIER LES CONDITIONS D'OCTROI DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	3

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Cette approche favorisera la récupération des matériaux réutilisables ou valorisables. Elle sera élaborée à mesure que s'élargira le marché du recyclage pour ce type de matières. Elle demande aussi une concertation préalable auprès des divers professionnels de la construction et des institutions qui les forment.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Cette action a été planifiée dans le but de stimuler les activités de récupération et de valorisation lors de la construction et de la rénovation domiciliaire. Cependant, l'application des redevances à l'enfouissement et le développement des marchés de tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ont considérablement favorisé la récupération et la valorisation par les entreprises du milieu de la construction en 2009, 2010 et 2011.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Il y aura lieu de voir si la modification des conditions d'octroi de permis permettra d'augmenter la participation des entreprises de la construction, de la rénovation et de la démolition à la récupération ou à la valorisation de ce type de matières.



## ACTION 2.3

### PROMOUVOIR ACTIVEMENT LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Des campagnes récurrentes viseront à atteindre les objectifs suivants :

- améliorer les habitudes de consommation visant la réduction;
- réduire l'usage de l'eau embouteillée;
- diminuer l'emballage et choisir des matériaux d'emballage recyclés ou recyclables;
- réduire l'utilisation du papier;
- valoriser la réparation, ainsi que la location ou l'emprunt de biens d'usage occasionnel.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

##### CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

DU 17 OCTOBRE 2010 AU 6 JANVIER 2011

La campagne a débuté lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets et s'est achevée à la fin de la période des Fêtes. Portant sur le thème *Consommer autrement*, cette campagne fut composée de deux volets.

Le premier visait la promotion du réemploi et des 3RV par la production d'un magazine réalisé en partenariat avec le journal *Métro*. Intitulé *Consommer autrement*, ce magazine inclut le *Répertoire des adresses du réemploi* (le Répertoire).

Le deuxième volet fut concentré sur les achats de Noël en sensibilisant les citoyens à une consommation responsable. L'une des facettes importantes de cette campagne d'affichage, présente aussi sur le site Internet de la Ville de Montréal, proposait aux citoyens « d'offrir la culture » en cadeau. Le projet a été réalisé conjointement avec la Direction culture et patrimoine grâce à la collaboration de partenaires extérieurs et d'employés municipaux.

##### PUBLICATION DU MAGAZINE CONSOMMER AUTREMENT

Se référer à l'action 1.1.

##### CAMPAGNE DE NOËL

La stratégie de cette campagne visait à :

- proposer aux citoyens de réduire leur consommation, entre autres, par l'achat de billets pour des événements et spectacles culturels.
- suggérer des mesures et des actions socialement responsables sur un ton léger, humoristique et positif en proposant des pistes pour mieux consommer lors d'une période propice à la surconsommation.

Les deux messages diffusés étaient :

**Pour Noël, faites un cadeau à l'environnement, consommez autrement**  
**Pour Noël, faites un cadeau à l'environnement, offrez la culture**

## ACTION 2.3 – SUITE

### PROMOUVOIR ACTIVEMENT LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

- Un partenariat a été développé avec la vitrine culturelle offrant la possibilité d'acheter directement des billets de spectacles à partir du site Internet de la Ville de Montréal.
- Le Conseil des arts de Montréal, la Chambre de commerce du Grand Montréal et Culture Montréal ont effectué la promotion de la campagne dans leur bulletin électronique ou sur leur site Internet.
- Des placements médias électroniques ont été réalisés sur les sites Internet suivants : Coup de pouce, Canal Vie, Canoë, Protégez-vous, Cyberpresse, Réseau branchez-vous.
- Présence sur les colonnes Astral au centre-ville et près des centres d'achat, sur les Pannobus et dans les corridors des stations de métro du centre-ville.
- Placements publicitaires dans les quotidiens journal *Métro* et *The Gazette*.
- Événement auprès des employés municipaux, à l'édifice Louis-Charland, le plus grand centre administratif de la Ville, pour acheter des cadeaux issus du réemploi ou des produits équitables.

La Ville a mandaté la firme L'Observateur afin de réaliser une évaluation de l'impact publicitaire de la campagne *Pour Noël, faites un cadeau à l'environnement*. Un sondage téléphonique a été réalisé auprès de 600 citoyens provenant des 19 arrondissements de la Ville de Montréal du 27 décembre 2010 au 5 janvier 2011. Quarante pour cent (40 %) des citoyens ont affirmé avoir remarqué une ou plusieurs des publicités de la campagne dans les différents médias. La campagne a été appréciée pour sa simplicité, son utilité et sa pertinence. Elle rejoint la conscience partagée quant à la protection de l'environnement. De plus, selon le sondage, les publicités présentées ont influencé près de vingt pour cent (20 %) des répondants dans leur choix de cadeau.

### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite des activités de promotion pour la réduction de la consommation.
- Développement d'une plateforme interactive, autour des 3RV, sur le site Internet de la Ville pour effectuer la promotion des programmes et services municipaux.



## ACTION 2.4

### PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Des moyens appropriés pourront être instaurés dans les milieux de l'hôtellerie et de l'alimentation ainsi que dans les institutions de santé et d'enseignement (par exemple, utiliser de la vaisselle réutilisable et des pichets d'eau plutôt que de la vaisselle jetable et des bouteilles d'eau). Cette stratégie permettra d'atteindre deux objectifs. Premièrement, elle permet d'atteindre la population montréalaise dans l'ensemble de ses milieux de vie et de travail. Deuxièmement, elle contribue à créer auprès des voyageurs de passage à Montréal une image « verte ».

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

L'agglomération a d'abord priorisé l'implantation de mesures dans les édifices municipaux.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Implantation de mesures de récupération des matières résiduelles dans 85 % (425 sur 501) des édifices municipaux de la Ville de Montréal.
- Implantation de mesures de récupération des matières résiduelles dans 80 % (64 sur 80) des édifices municipaux des villes liées de l'agglomération de Montréal.
- Huit formations ont été données à des répondants où l'implantation n'est pas terminée et cinq séances d'information ont été consacrées à des employés municipaux.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- L'agglomération entend poursuivre l'implantation de la récupération des matières résiduelles dans les édifices municipaux.
- L'agglomération amorcera la promotion de la réduction des matières résiduelles dans les ICI.



## ACTION 2.5

### INSTITUER UN PROGRAMME DE RECONNAISSANCE POUR LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS «VERTES»

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Ce programme viendra reconnaître les efforts réalisés par les institutions et les entreprises pour développer les 3RV.

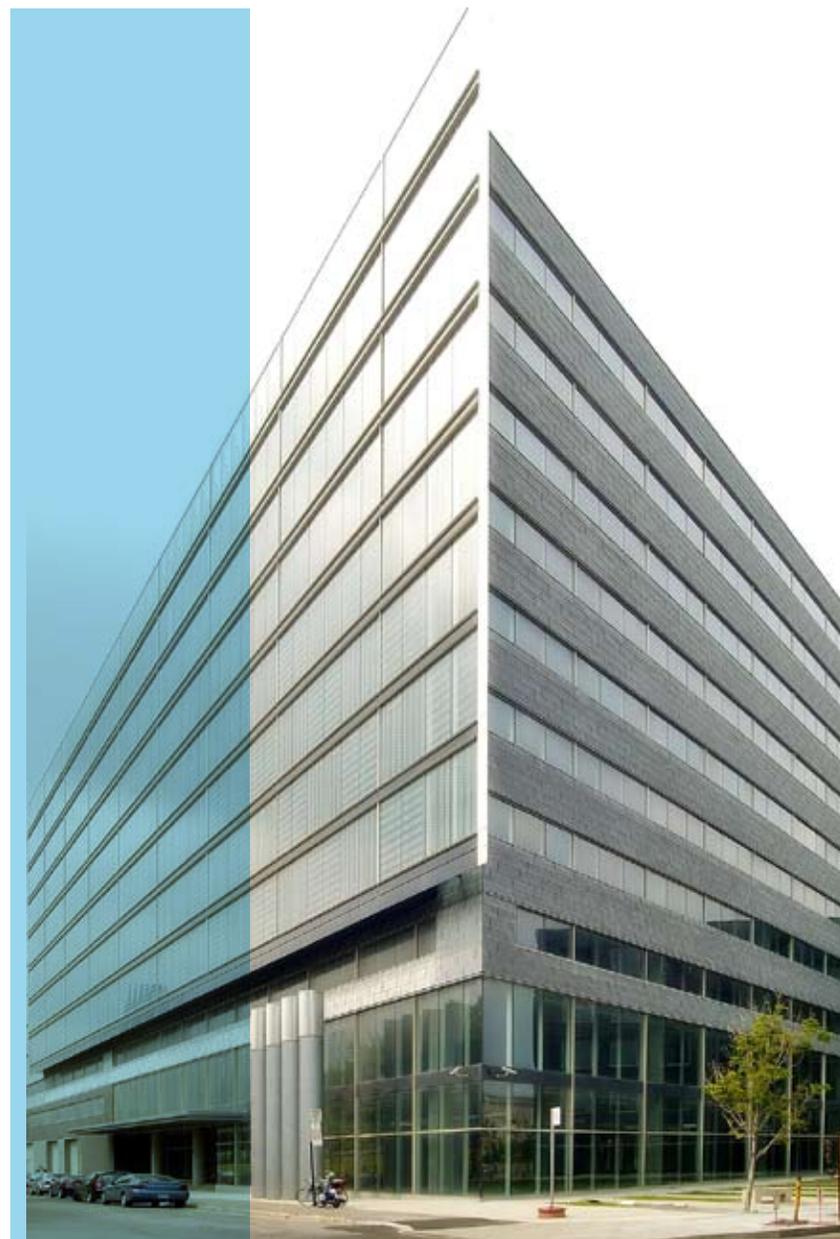
#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- L'agglomération de Montréal priorise la phase d'harmonisation des programmes et services pour l'ensemble du territoire dans le secteur résidentiel. Le programme de reconnaissance des ICI devrait constituer la prochaine étape.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Analyse des différentes possibilités de partenariat pour l'élaboration du programme de reconnaissance des ICI «vertes».



## ACTION 2.6

### CRÉER UN CONOURS « ÉCODURABLE » MONTRÉALAIS

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Ce concours, lancé en 2008, encourage les fabricants à concevoir des produits de manière écologique, afin de diminuer leur impact sur l'environnement ; il vise à stimuler la demande locale pour de tels biens.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

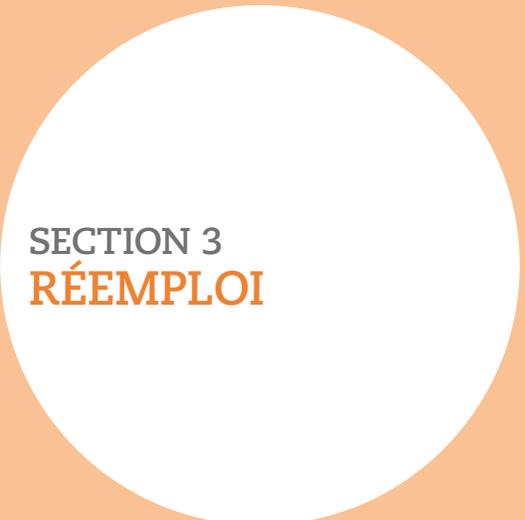
#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- L'agglomération a confié l'organisation du concours au Centre d'expertise des matières résiduelles. L'année 2010 souligne la troisième édition du concours.
- Cette même année et ce pour une première fois, quatre chambres de commerce ont été associées à l'élaboration du concours.
- Plus de 24 entreprises ont soumis leur candidature pour lesquels 12 finalistes ont été retenus et 4 lauréats ont été désignés.
- Éco Entreprises Québec assure la poursuite du concours en intégrant, aux prix des Phénix de l'environnement, une nouvelle catégorie qui reconnaît le design écodurable dans le développement de produits plus respectueux de l'environnement. Cette initiative met fin au concours montréalais.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Promotion du concours auprès des entreprises afin de stimuler des candidatures.





SECTION 3  
RÉEMPLOI

## ACTION 3.1

### METTRE À JOUR LE RÉPERTOIRE DES ADRESSES DU RÉEMPLOI

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Le *Répertoire des adresses du réemploi* est mis à jour annuellement. Il sert à stimuler le don d'articles variés et la demande de biens réutilisables. Disponible sur le site Internet de la Ville, il est publié aux deux ans et intégré à un magazine.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Chaque année, le *Répertoire des adresses du réemploi* est mis à jour. Depuis 2008, une version électronique est aussi mise à jour annuellement sur le site Internet de la Ville de Montréal ([ville.montreal.qc.ca/reemploi](http://ville.montreal.qc.ca/reemploi)).

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- La mise à jour du *Répertoire des adresses du réemploi* a été réalisée à l'automne 2010. Près de 300 entreprises spécialisées dans le réemploi figurent dans le Répertoire.
- La version électronique est en ligne sur le site Internet de la Ville de Montréal et permet, entre autres, des recherches par territoire et par catégorie d'articles. Les statistiques démontrent un fort achalandage au printemps, soit en préparation de la période de déménagement.
- La publication du magazine sur les 3RV *Consommer autrement* lancé en octobre 2010, lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets, a rempli l'engagement de publier aux deux ans le Répertoire.

- Un réseau permanent de distribution du magazine a été développé auprès de 225 adresses. Le réseau comprend des édifices municipaux (125) et près de 100 entreprises du réemploi répartis sur tout le territoire de l'île.
- En 2011, le réseau de distribution dans les entreprises du réemploi a été consolidé.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Le *Répertoire des adresses du réemploi* sera mis à jour et diffusé sur le site Internet de la Ville de Montréal. On en fera aussi la promotion lors des campagnes publicitaires annuelles autour des déménagements.

## ACTION 3.2

### EXPLOITER UN CENTRE DE PROMOTION DES 3RV

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Le centre de promotion des 3RV est un lieu d'information, de sensibilisation et de formation à une pratique responsable d'utilisation des ressources. L'approche des 3RV sera présentée sous forme soit d'une salle d'exposition, de point de vente d'articles fabriqués par des éco-designers, d'atelier de travail ou encore de formation sur place. L'accent sera mis sur le réemploi et le compostage.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Une identification des besoins a été menée et a conduit à une première conceptualisation du centre de promotion des 3RV.
- La promotion des 3RV au CESM a été confiée à la TOHU qui présente, deux fois par année, une programmation adaptée pour les jeunes dans une optique d'éducation relative à l'environnement. Un circuit de visites s'adressant à des groupes présente les différents centres d'intérêt du CESM dont le centre de récupération et de tri des matières recyclables de la Ville de Montréal et le site de compostage des résidus verts.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Révision du guide s'adressant aux animateurs de la TOHU.
- Amélioration du circuit de visites au CESM par la réalisation d'un circuit de promotion des infrastructures et équipements présents sur le site.



## ACTION 3.3

### FINANCER UNE PARTIE DES FRAIS D'ÉLIMINATION DES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS LE RÉEMPLOI

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Les organismes doivent inévitablement éliminer une partie des objets invendus qu'ils ont collectés auprès des citoyens. Ces objets auraient été autrement collectés et éliminés aux frais de l'agglomération. Le financement des coûts associés à l'élimination améliorera la santé financière des organismes.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Recensement auprès d'une partie des organismes des coûts associés à l'élimination des objets collectés provenant des citoyens. Cette étape s'est faite à partir d'entrevues auprès des directeurs généraux.
- Parallèlement, le réseau des écocentres s'est ouvert aux organismes à but non lucratif (OBNL). La réglementation et la nouvelle grille tarifaire qui ont été adoptées en 2010 permettent aux OBNL d'avoir accès gratuitement aux services des écocentres. Ainsi, la plupart des entreprises visées utilisent le réseau des écocentres pour l'élimination.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Analyse de l'achalandage des OBNL dans les écocentres et élaboration de recommandations concernant le financement des frais d'élimination des entreprises si la gratuité de l'accès ne répond pas aux besoins.



## ACTION 3.4

### CONSOLIDER LES MÉCANISMES DE COLLECTE PROPRES AU RÉEMPLOI

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Les centres du réemploi dans les écocentres recueillent les articles apportés sur une base volontaire par les citoyens. Des ententes de partenariat seront développées afin d'écouler les articles dans le réseau des entreprises du réemploi de l'agglomération de Montréal. En plus d'assurer un approvisionnement continu aux entreprises, ces ententes favoriseront la complémentarité.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Dans les écocentres, les mécanismes de collecte propres au réemploi sont : les centres du réemploi qui recueillent les catégories d'articles telles que les antiquités, les jouets et jeux, les livres, les disques, les CD, les cassettes vidéo et les DVD, du mobilier, des articles de décoration et des outils manuels.

Les cloches de récupération permettent la collecte des vêtements, de leurs accessoires et du linge de maison.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2009 et 2010, la réalisation d'un projet-pilote aux centres du réemploi des écocentres Saint-Michel et Côte-des-Neiges avec des entreprises d'économie sociale a permis d'améliorer la gestion du réemploi. En confiant la gestion des centres à des entreprises déjà impliquées dans le réemploi, la Ville misait sur une exploitation plus performante. Le projet visait à ramener la notion de transit pour le réemploi, les entreprises devaient écouler les articles du réemploi à l'extérieur du site en ne vendant plus sur place. Les centres du réemploi sont devenus des lieux de dépôt permettant d'accepter uniquement les articles sans danger pour la sécurité et l'environnement.
- Octroi en 2011 d'un contrat de deux ans pour la gestion des centres du réemploi (dépôt d'articles) dans 6 écocentres.
- Octroi en 2011 d'un contrat de gestion d'un an pour le centre du réemploi de l'écocentre LaSalle (dépôt d'articles et vente de matériaux de construction et de rénovation).
- Les vêtements et le linge de maison sont collectés par une cloche métallique aux six écocentres. Un projet-pilote d'un an, pour un nouveau type de contenant semi-enfoui s'est déroulé en 2010 afin de remplacer les opérations manuelles de collecte des cloches par des opérations mécaniques.
- Entente avec un OBNL pour remplacer les cloches métalliques afin de mécaniser les opérations de collecte des contenants dans six des sept écocentres.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Promotion du réemploi dans les écocentres et évaluation des résultats.

## ACTION 3.5

### ACHEMINER DES BIENS MOBILIERS USAGÉS DES MUNICIPALITÉS VERS LES ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE RÉEMPLOI

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	18

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Ces organismes utiliseront les articles reçus pour répondre à leurs propres besoins ou alors les offriront à leur clientèle. La Ville de Montréal a effectué avec succès un projet de ce type en 2006.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Lors de la relocalisation de 1 200 employés municipaux dans un nouvel édifice en 2006, le mobilier excédentaire a été donné à des organismes à but non lucratif (OBNL) afin qu'ils puissent en faire bénéficier leurs clientèles.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

Une entente cadre de trois ans (2009-2011) a été conclue avec Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) pour réemployer et valoriser les biens informatiques usagés des employés municipaux. Cette entente s'adresse aux arrondissements, aux services centraux et aux villes liées. Elle assure également la sécurité informatique en effaçant les données par des logiciels approuvés par la Gendarmerie royale du Canada. L'entente permet de distribuer les ordinateurs reconditionnés par l'OPEQ dans le milieu de l'éducation.

Par ailleurs, la Direction de l'approvisionnement développe des ententes de services écoresponsables. Déjà, des ententes ont été conclues avec les OBNL suivants :

- SOS Vélo pour la récupération des vélos;
- Groupe Plein Emploi pour la disposition des téléphones cellulaires.

Pour sa part, la Direction de l'environnement et du développement durable continue d'envoyer les piles rechargeables et les téléphones cellulaires récoltés dans les écocentres à la Société de recyclage des piles rechargeables (RBRC). Les casernes de pompiers de la Ville de Montréal sont des points de chute afin de récupérer les piles rechargeables et les téléphones cellulaires des citoyens pour la RBRC.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite des ententes jusqu'à la mise en œuvre du *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* concernant les appareils des technologies de l'information et des communications (TIC).



## ACTION 3.6

### ACHEMINER DES MATÉRIAUX ET DES BIENS MOBILIERS VERS LE MILIEU DES ARTS

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Ce projet a fait l'objet d'une expérience pilote à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets d'octobre 2007. Bâti selon le modèle qui existe à New York depuis 1978, il permettra de transférer des matériaux et des biens mobiliers qui serviront de matériel de base à la création artistique, et de meubler les locaux des organismes dédiés aux arts, des écoles et institutions d'enseignement de tous les niveaux ainsi que tout organisme engagé dans des activités artistiques.

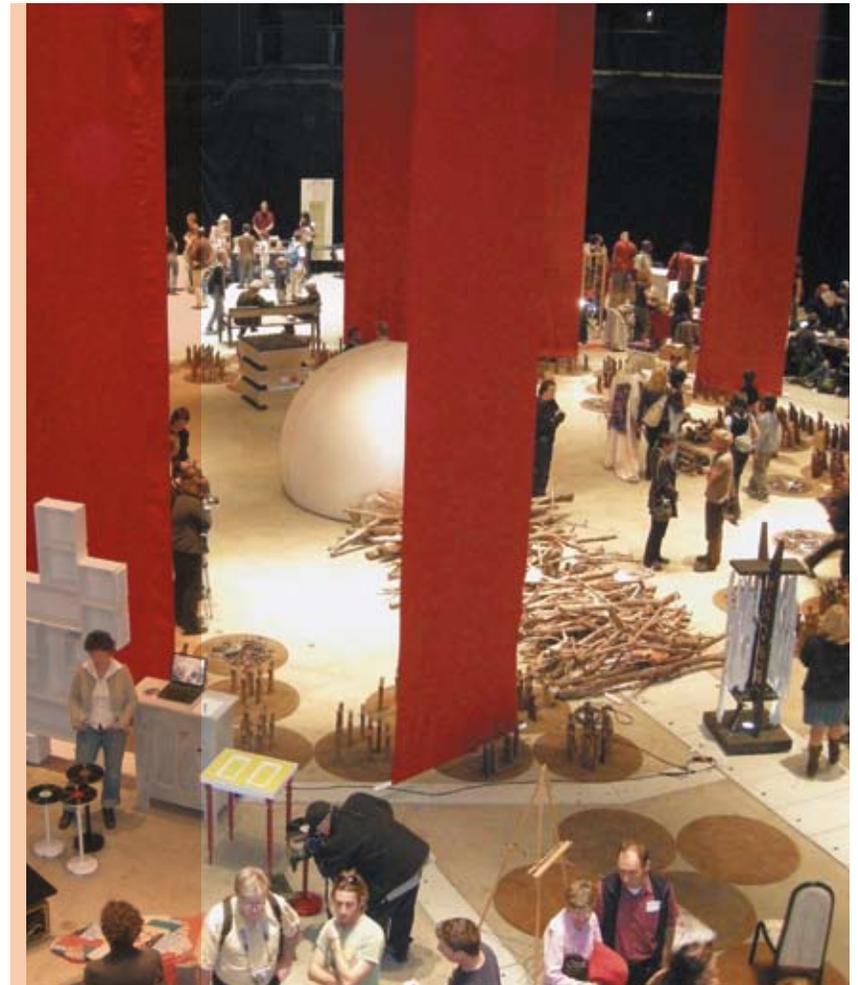
#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Différentes composantes provenant de l'exposition universelle de Shanghai ont été confiées à Matériaux pour les arts de Montréal qui les a redistribuées à des artistes.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Promotion des organismes qui ajoutent une valeur artistique aux matières réutilisables.



## ACTION 3.7

### FINANCER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT POUR LES PRODUITS DU TEXTILE POSTCONSOMMATION

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

L'agglomération, de concert avec des partenaires tels que RECYC-QUÉBEC et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), explore la possibilité de transformer le textile en un matériau de construction, ce qui permettrait de réutiliser la totalité des textiles et vêtements qui seraient autrement enfouis.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Sous la coordination du CRIQ, une entente a été conclue entre la Ville de Montréal, Leigh Textile Co. et RECYC-QUÉBEC afin de vérifier la faisabilité du remplacement de la fibre de bois par des textiles post-consommation dans la fabrication de panneaux de bois. L'étude s'est déroulée en 2009.
- Les résultats de l'étude démontrent que l'incorporation de fibres cellulosiques de textiles dans les panneaux de particules est encourageante et conforme aux exigences de la norme actuellement utilisée en Amérique du Nord. En effet, on constate que la cohésion interne des panneaux n'est pas affectée par l'incorporation de textiles et plus particulièrement dans le cas des jeans.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Une réflexion est engagée entre les partenaires afin de donner des orientations à la poursuite de la recherche. Dans l'agglomération de Montréal, peu de textiles sont récupérés par les programmes et les services municipaux. Ce sont les organismes à but non lucratif de même que les friperies qui récupèrent et valorisent les plus grandes quantités de textiles. Ainsi, un partenariat avec ces entreprises serait souhaitable.





SECTION 4  
**MATIÈRES  
RECYCLABLES**

## ACTION 4.1

### DESSERVIR L'ENSEMBLE DES IMMEUBLES DE 9 LOGEMENTS ET PLUS

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	10

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Depuis 2008, tous les immeubles de neuf logements et plus ont accès au service de collecte sélective de matières recyclables porte-à-porte. Il existe aussi quelques lieux (dépôts volontaires) où le citoyen peut apporter lui-même ses matières recyclables, mais les quantités récupérées ainsi sont peu significatives à l'échelle du territoire.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Aux cours des années 2006 et 2007, une campagne d'implantation (79 000 logements) a eu lieu afin de compléter l'offre de service de la collecte en bordure de rue pour les immeubles de neuf logements et plus sur l'ensemble du territoire de l'agglomération qui comprend un peu plus de 300 000 logements de ce type.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Les administrations locales ont répondu aux demandes provenant des responsables d'immeubles non desservis afin d'offrir le service de collecte en bordure de rue.
- Elles assurent également un suivi des nouvelles demandes afin d'offrir un service harmonisé sur leur territoire.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite de l'harmonisation des services de collecte des matières recyclables pour les immeubles résidentiels de neuf logements et plus.



## ACTION 4.2

### ASSURER LE TRI ET LA MISE EN MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES EN MODE PÊLE-MÊLE

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Trois contrats ont été octroyés pour le tri et la mise en marché de matières recyclables collectées en mode pêle-mêle. Ces contrats, d'une durée de dix ans (2009 - 2018), permettent de traiter les matières recyclables de tout le territoire de l'agglomération. La réception des matières recyclables se fera en vrac, avec la possibilité qu'une certaine quantité soit livrée en sacs de plastique.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Toutes les matières recyclables collectées en mode pêle-mêle par les administrations locales ont été traitées dans le cadre des trois contrats de l'agglomération.
- La gestion quotidienne des contrats est sous la responsabilité de la Direction de l'environnement et du développement durable.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Coordination des jours de collecte avec les administrations locales.
- Poursuite des activités de gestion du contrat de traitement des matières recyclables collectées en mode pêle-mêle.
- Optimisation du centre de tri.



## ACTION 4.3

### MODIFIER LES OUTILS DE COLLECTE PORTE-À-PORTE

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	24

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

De nouveaux outils de collecte (ex. : bac roulant, nouvel outil de collecte qui remplacera le bac vert actuel) permettront d'augmenter les quantités de matières recyclables collectées chez les citoyens, qui recevront des contenants ayant une plus grande capacité et assurant une plus grande propreté des domaines privés et publics.

Dans leur choix de ces nouveaux outils, l'agglomération recommande aux villes liées et aux arrondissements de privilégier les facteurs suivants : la facilité d'utilisation pour les citoyens qui se traduira par une augmentation des quantités collectées; la réduction des coûts; et la propreté du milieu urbain.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le résultat des différentes études et analyses démontre que le bac roulant est l'outil le plus performant pour la majorité des territoires de l'agglomération.

Cependant, aux endroits où le bâti urbain ne permet pas d'implanter un bac roulant, la Ville de Montréal a développé un nouveau concept de bac afin de remplacer le bac traditionnel et le sac de plastique.

En 2010, tous les arrondissements de la Ville de Montréal ont réalisé un inventaire du bâti de leur territoire afin d'estimer le nombre de portes pouvant recevoir le bac roulant et le nouveau bac montréalais.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2009, toutes les villes liées (sauf la ville de Westmount) ont implanté le bac roulant sur leur territoire (environ 60000 bacs) dont certaines avant l'adoption du PDGMR.
- En 2010, les arrondissements de la Ville de Montréal ont réalisé l'inventaire du bâti de leur territoire afin d'estimer le nombre de portes pouvant recevoir le bac roulant et le nouveau bac montréalais.
- En 2010, plus de la moitié des implantations de bacs roulants a été réalisée (139000 bacs) dans les arrondissements de Montréal.
- En 2010, le concept du nouveau bac montréalais a été complété.
- En 2011, l'implantation des bacs roulants s'est achevée dans les arrondissements (95 000 bacs).
- En 2011, le développement du bac montréalais a été finalisé et les moules ont été fabriqués.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- La production massive du bac montréalais débutera en 2012 et la distribution sera réalisée en cours d'année.



## ACTION 4.4

### EXIGER UN SERVICE DE RÉCUPÉRATION LORS DES RASSEMBLEMENTS PUBLICS

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	16

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Sur certains territoires de l'agglomération, les autorisations nécessaires à la tenue d'événements extérieurs sur le domaine public exigent du promoteur que les matières recyclables produites soient récupérées et recyclées. L'agglomération entend généraliser le recours à cette pratique et demander qu'un rapport post événement soit produit quant aux quantités et aux destinations des matières recyclables collectées. Cette pratique sera également appliquée pour les événements mis sur pied par les entités municipales.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

En 2005, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé le principe obligeant les promoteurs de festivals et d'événements à récupérer, selon les normes en vigueur, les matières recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation sur le domaine public de la Ville. La Ville s'est aussi engagée à respecter cette obligation pour les événements publics dont elle est le promoteur.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Une consultation auprès des services juridiques a été entreprise afin de déterminer si l'exigence devait être incorporée dans le projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles*. L'utilisation d'une approche distincte telle qu'entérinée en 2005 a été confirmée par les services juridiques.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- L'élaboration d'une approche harmonisée entre les territoires sera planifiée conjointement.



## ACTION 4.5

### IMPLANTER DES ÎLOTS D'APPORT VOLONTAIRE DANS LES LIEUX PUBLICS

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	18

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Dans tous les écocentres actuellement en opération sur le territoire de l'agglomération, ainsi que pour ceux à venir, une aire est réservée pour des conteneurs qui permettent aux utilisateurs de venir y déposer des matières recyclables.

De plus, de nouveaux contenants multimatières remplaçant les paniers à déchets des rues commerciales et des grands parcs seront mis en place par les arrondissements et les villes liées, et permettront la récupération des matières recyclables sur le domaine public. Ces contenants devront être conçus de manière à en faciliter le repérage et l'utilisation.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

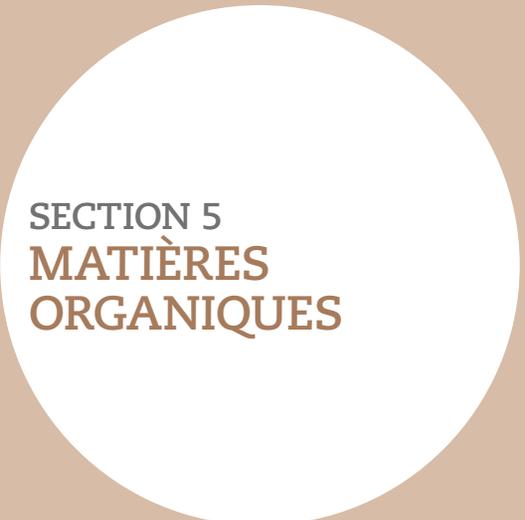
- Tous les écocentres sont munis de conteneurs pour le dépôt de matières recyclables.
- Un programme de financement des îlots d'apport volontaire pour la collecte des matières recyclables hors foyer a été élaboré par un organisme représentant l'industrie à l'intention des administrations locales et des services centraux. Certains arrondissements et villes liées ont remplacé les anciennes poubelles de rue par des contenants deux voies, permettant ainsi le dépôt de déchets et de matières recyclables séparément.

- Les travaux associés au Quartier des spectacles incluront un concept nouveau à Montréal, soit la collecte pneumatique souterraine sur le domaine public (collecte à trois voies).

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite du remplacement de poubelles de rue (collecte à une voie) sur des emplacements ciblés du domaine public par des contenants de collecte à deux voies.





SECTION 5  
MATIÈRES  
ORGANIQUES

## ACTION 5.1

### IMPLANTER DES OUTILS DE COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	34

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Pour le service de collecte de tous les résidus verts, les Montréalais utilisent depuis 2008 des bacs, tout autre contenant rigide réutilisable ou des sacs de papier compostable. Le sac de plastique est déconseillé.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Les outils pour les services de collecte des résidus verts qui sont implantés sur le territoire de l'agglomération incluent tout type de contenants. Ces outils sont fournis par les citoyens selon les exigences des autorités locales.
- Le projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* prévoit établir la liste des outils de collecte permis pour les résidus verts.
- Un nouveau contrat de traitement a été octroyé en 2011 pour recevoir les résidus verts déposés par les citoyens en bordure de rue «en vrac» ou «en sacs» selon le territoire de provenance. Il respecte les exigences des *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, publiées en juillet 2008 quant au bannissement des sacs de plastique pour la collecte des résidus verts.



#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Sensibilisation des administrations locales afin d'assurer le remplacement des sacs de plastique pour la collecte de tous les résidus verts par des sacs de papier, des bacs, ou tout autre contenant rigide réutilisable.

## ACTION 5.2

### IMPLANTER DES OUTILS DE COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	5

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Dans la zone ouest, les résidus verts et les résidus alimentaires pourraient être collectés ensemble (un seul contenant) ou séparément (deux types de contenants pour un même camion); dans la zone est, les résidus alimentaires seront collectés par bacs, séparément des résidus verts.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Les outils dédiés à la collecte des résidus alimentaires sont fournis par les arrondissements et les villes liées. Les autorités locales où s'effectue la collecte fournissent aussi l'information et la sensibilisation à leurs citoyens.
- Les outils pour les services de collecte des résidus alimentaires auprès de 18700 logements de la zone est de l'agglomération incluent tout type de contenants.
- Les outils pour les services de collecte des résidus mélangés auprès d'environ 14000 logements de la zone ouest de l'agglomération incluent des bacs dédiés et des sacs de papier.
- Un nouveau contrat de traitement a été octroyé en 2011 pour recevoir les résidus mélangés «en vrac» ou «en sacs de papier» déposés par les citoyens.

- Le projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* prévoit établir la liste des outils de collecte permis pour la collecte des résidus alimentaires et des résidus mélangés (verts et alimentaires).

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Sensibilisation des administrations locales afin de poursuivre l'implantation des outils de collecte des résidus alimentaires et des résidus mélangés.
- Maintien de l'interdiction d'utiliser les sacs de plastique ou les sacs de plastique compostable pour la collecte des résidus mélangés selon les exigences des lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

## ACTION 5.3

### ASSURER UN SERVICE DE COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	24

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Les résidus verts sont associés à un espace extérieur autour des immeubles. Le service de collecte des résidus verts implanté en 2008 est un service saisonnier qui débute en avril pour se terminer en novembre sur une période maximale de 24 semaines.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- La collecte des feuilles d'automne est offerte sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Quant au service de collecte des résidus verts, il est offert à 89 % des immeubles de l'agglomération et le nombre de collectes varie de 12 à 34 semaines selon les arrondissements et villes liées.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Maintien du service de collecte des résidus verts sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.



## ACTION 5.4

### ASSURER UN SERVICE DE COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	5

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Les résidus alimentaires peuvent être collectés ensemble (un seul contenant) dans la zone ouest ou séparément des résidus verts dans les deux zones de l'île. L'agglomération recommande cependant de substituer la collecte des résidus alimentaires à une collecte des ordures ménagères lorsque celle-ci est effectuée deux fois par semaine, ce qui est le cas sur 85 % du territoire (2009).

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

Dans la zone est, les résidus alimentaires sont collectés séparément des résidus verts. Le service est offert à 18 700 logements répartis comme suit :

- Arrondissement du Plateau-Mont-Royal (4 500 logements);
- Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (7 000 logements);
- Arrondissement de Verdun (3 000 logements);
- Ville de Westmount (4 200 logements).

Dans la zone ouest, les résidus alimentaires et les résidus verts sont collectés ensemble. Le service est offert à 14 051 logements répartis comme suit :

- Ville de Côte-Saint-Luc (5 000 logements);
- Ville de Dorval (4 551 logements);
- Ville de Pointe-Claire (4 500 logements).

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite du service de collecte des résidus alimentaires dans la zone est pour un potentiel de 50 000 logements.
- Poursuite du service de collecte des résidus mélangés dans la zone ouest.



## ACTION 5.5

### EXPLOITER LES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES (RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES)

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Un centre de compostage pourra desservir la partie ouest de l'agglomération pour le traitement des matières organiques. Deux centres de digestion anaérobie de résidus alimentaires et un centre de compostage fermé et semi-fermé en andains traiteront les matières organiques de la zone est.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

D'ici l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques, des contrats de traitement de résidus verts (20 000 tonnes), de résidus alimentaires (5 000 tonnes) et de résidus mélangés (15 000 tonnes) ont été progressivement octroyés à partir de 2008.

Le site de compostage du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) constitue la seule infrastructure actuellement exploitée par l'agglomération. En plus du traitement des feuilles en vrac, on y transborde des résidus verts à destination de sites de compostage hors de l'île.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

##### OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES EN 2010

- Maintien des activités de compostage des feuilles en vrac au CESM (12 000 tonnes).
- Transbordement des résidus verts à destination de sites de compostage à l'extérieur de l'île (13 550 tonnes).
- Compostage des résidus alimentaires dans un site localisé à l'extérieur de l'île de Montréal (2 800 tonnes).
- Prise en charge du compostage de résidus verts par des territoires locaux (10 350 tonnes).

##### OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES EN 2011

- Maintien des activités de compostage des feuilles en vrac au CESM (11 460 tonnes).
- Transbordement des résidus verts à destination de sites de compostage à l'extérieur de l'île (14 220 tonnes).
- Compostage des résidus alimentaires dans un site localisé à l'extérieur de l'île de Montréal (2 410 tonnes).
- Compostage des résidus mélangés dans un site localisé à l'extérieur de l'île de Montréal (2 100 tonnes).
- Prise en charge du compostage de résidus verts par des territoires locaux (plus de 6 200 tonnes).

## ACTION 5.5 – SUITE

### EXPLOITER LES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES (RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES)

#### PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

- Un processus de recherche de sites potentiels, mené en collaboration avec les administrations locales, a permis d'identifier les terrains requis pour l'implantation des infrastructures de traitement.
- Ce processus a nécessité la réalisation d'études techniques, relatives à la dispersion atmosphérique des odeurs, à la contamination des sols, au bruit, à la circulation, à la géotechnie, etc.
- Des consultations publiques ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en relation avec les changements de zonage des sites identifiés pour l'implantation des infrastructures.
- Les gouvernements du Québec et du Canada ont mis sur pied un programme d'aide financière pour les centres de traitement des résidus organiques. Une demande d'aide a été déposée par la Ville de Montréal à cet effet.
- Les utilisations potentielles du biogaz qui sera produit ont été étudiées et des pourparlers avec de possibles usagers ont été amorcés.
- L'élaboration des documents d'appel d'offres pour les services d'ingénierie a débuté.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite des contrats de traitement des matières organiques et des activités de compostage du CESM.
- Poursuite des études pour la réalisation des infrastructures de compostage : étude géotechnique et environnementale, étude sur le marché du compost, étude sur le bilan de gaz à effet de serre, étude sur les diverses technologies de biométhanisation, étude sur les modes de gestion des infrastructures, étude sur le besoin des ICI et caractérisation des résidus alimentaires et autres études techniques requises pour compléter les documents d'appel d'offres.
- Dépôt du rapport de l'OCPM en relation avec les changements de zonage des sites identifiés pour l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques sur le territoire de l'agglomération.
- Lancement des appels d'offres pour les services professionnels d'ingénierie et amorce de la rédaction des devis techniques.
- Définition des mandats et des modalités de fonctionnement, identification des participants et formation des comités de suivi des infrastructures de traitement, impliquant une participation citoyenne.

## ACTION 5.6

### IMPLANTER DES AIRES RÉSERVÉES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Cette action est réalisée dans le cadre de l'action 8.1 (Exploiter de nouveaux écocentres). Des espaces ou des conteneurs dans les écocentres sont réservés aux résidus verts provenant aussi bien des résidences que des travaux municipaux. Par ailleurs, des conteneurs pour recevoir les résidus alimentaires pourraient également être installés lors de la tenue d'événements publics municipaux.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Des conteneurs ont été mis à la disposition des citoyens dans les écocentres pour la récupération des résidus verts et des feuilles mortes en vue de leur compostage (26 tonnes ramassées en 2009, 56 tonnes en 2010 et 350 tonnes en 2011).

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Maintien de conteneurs dédiés pour les feuilles dans les écocentres.

## ACTION 5.7

ÉTABLIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE QUI PERMET AUX AUTORITÉS LOCALES D'INTERDIRE DE JETER DES ROGNURES DE GAZON DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Le cadre réglementaire permettant d'interdire de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères sera préparé dans le but d'être pris en charge par les autorités locales.

### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Un projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* a été rédigé en collaboration avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et les autorités locales (comité technique formé de représentants des administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées, les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères. Le projet de règlement a été présenté aux représentants municipaux.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Consultation auprès des élus municipaux sur le projet de Règlement.
- Présentation du Règlement au conseil d'agglomération de Montréal.



## ACTION 5.8

### ENCOURAGER TOUTES LES FORMES DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET D'HERBICYCLAGE

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	26

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

L'agglomération encourage les villes liées et les arrondissements à favoriser dans la mesure du possible toutes les formes de compostage domestique et l'herbicyclage, notamment par le biais d'un programme de sensibilisation aux bienfaits des différents types de compostage et par une meilleure information sur les bonnes pratiques à respecter pour un compostage efficace.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

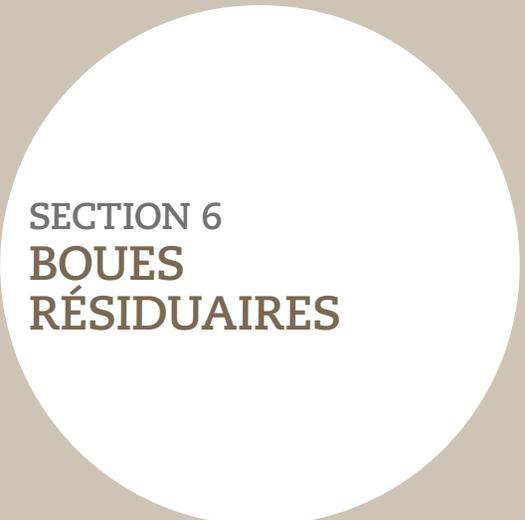
##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Distribution du *Petit guide pratique du compostage domestique* lors du Rendez-vous horticole et au Salon national de l'environnement.
- Promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique sur le site Internet de la Ville de Montréal.
- Formation de maître-composteur pour les Éco-quartiers.
- Estimation des quantités découlant du compostage domestique et de l'herbicyclage sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (données provenant de la méthodologie utilisée par la Communauté métropolitaine de Montréal : environ 3200 tonnes en 2011).



#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Promotion du compostage et de l'herbicyclage lors d'événements tels le Rendez-vous horticole et le Salon national de l'environnement.
- Refonte du *Petit guide pratique du compostage domestique* également disponible en version électronique.
- Rappel des bienfaits de l'herbicyclage et du compostage domestique sur le site Internet de la Ville de Montréal.
- Invitation aux autorités locales pour sensibiliser leurs citoyens à ces bonnes pratiques.



**SECTION 6  
BOUES  
RÉSIDUAIRES**

## ACTION 6.1

### ÉTABLIR UN RÈGLEMENT SUR LA VIDANGE RÉGULIÈRE DES FOSSES SEPTIQUES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	7

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Des mesures seront prises par voie de règlement pour assurer la vidange régulière des fosses septiques sur le territoire de l'agglomération. Le règlement sera appliqué par les municipalités et les arrondissements.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, R-8) a été adopté par le gouvernement du Québec.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Cinq villes liées et deux arrondissements ont, sur leur territoire, des résidences munies de fosses septiques et doivent faire appliquer le règlement provincial.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite de l'application du règlement provincial par les villes liées et les arrondissements concernés.

## ACTION 6.2

### RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LA VALORISATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'épuration des eaux usées
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Cette étude comprend trois volets :

- réaliser un bilan énergétique du procédé d'incinération des boues ;
- étudier l'efficacité énergétique du procédé d'épuration des boues ;
- travailler à la mise au point de la technologie existante qui permet de fabriquer, à partir des boues résiduelles de la Station d'épuration des eaux usées, des granules pouvant être utilisés comme amendement organique pour les sols.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

Faisant suite à une étude réalisée en juin 2008 concernant le bilan énergétique de la filière actuelle de disposition des boues et des alternatives proposées pour la Station d'épuration des eaux usées de Montréal (la Station), le remplacement éventuel des incinérateurs à foyers multiples par des incinérateurs à lit fluidisé semblait l'option la meilleure en fonction de la quantité de boue générée à la Station. Cependant la tendance actuelle dans la réglementation ou lignes directrices tant au provincial qu'au fédéral semble remettre en question l'utilisation des incinérateurs dans la gestion des matières résiduelles. Des études comparatives avec d'autres procédés de traitement des boues devront être réalisées prochainement.

D'autre part, des moyens ont été mis en œuvre en 2009-2011 afin d'opérer le séchoir n°2 et de produire des granules pouvant servir comme combustible dans des cimenteries ou comme engrais. En 2011, des modifications ont été apportées au système de convoyement des granules et des équipements ont été rajoutés au cyclone et sur le circuit d'air de séchage dans le but d'augmenter la fiabilité et la sécurité d'opération des équipements de séchage.

##### ÉTUDE DE VALORISATION AGRICOLE DES CENDRES D'INCINÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Une étude a été réalisée afin d'évaluer les teneurs chimique, organique et agronomique des cendres d'incinération et de déterminer le potentiel pour les utiliser en valorisation agricole. Actuellement, les cendres issues de l'incinération des boues de la Station sont disposées dans un lieu d'enfouissement technique (LET) appartenant à la Ville de Montréal (ancienne carrière Demix). Environ 46000 tonnes de cendres humides (avec 39 % d'eau) sont enfouies annuellement au LET.

Les résultats de l'étude ont démontré que les cendres se classent C2 selon le Guide des matières résiduelles 2008 du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et que le taux d'application en épandage agricole serait limité par la teneur élevée en phosphore dans les cendres. De plus, compte tenu des résultats de faible pouvoir neutralisant, les cendres pourraient qu'être considérées comme un engrais phosphaté et non comme un amendement calcaïque et magnésien. L'utilisation des cendres comme un engrais phosphaté devra être autorisé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Toutefois, un suivi additionnel de la qualité agronomique des cendres est requis avant d'envisager leur valorisation agricole y compris des essais sur des champs agricoles afin d'évaluer plus précisément la valeur réelle des cendres en agriculture et de faire la comparaison avec des engrais minéraux conventionnels.

## ACTION 6.2 – SUITE

### RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LA VALORISATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

#### PERSPECTIVES POUR 2012

##### OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DU FUTUR SYSTÈME DE DÉSINFECTION À L'OZONE

Dans le cadre de son projet de désinfection à l'ozone, la Direction de l'épuration des eaux usées souhaite développer des outils de contrôle de la dose d'ozone qui lui permettront d'optimiser la consommation énergétique des équipements d'ozonation. Un des objectifs de la Ville de Montréal est de trouver des façons de diminuer la consommation d'énergie tout en assurant un traitement optimal et une amélioration de la qualité de l'effluent rejeté au fleuve. La Station est en attente d'une réponse à sa demande de subvention auprès des Ressources naturelles du Canada avant de procéder avec ce projet.

##### MODIFICATIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCHAGE

Vu le très fort pouvoir érosif des granules, la réparation de la section trouée par abrasion du bas du cyclone et l'ajout d'un revêtement à l'intérieur aura pour effet de prolonger la durée de vie du cyclone. Ces travaux devraient se faire au début 2012 afin de redémarrer le cyclone n°2 en mai 2012.

##### SUIVI AGRONOMIQUE ET ESSAIS D'ÉPANDAGE AGRICOLE DES CENDRES DE LA STATION

- L'analyse agronomique des cendres sur une plus longue période est prévue afin de vérifier l'impact des modes opératoires du procédé sur la qualité des cendres.
- Un projet de recherche et développement sur l'utilisation des cendres en épandage agricole est prévu pour en vérifier l'efficacité comme engrais phosphaté.



## ACTION 6.3

### PRODUIRE UN RAPPORT ANNUEL SUR LA VALORISATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'épuration des eaux usées
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

À la suite de la réalisation des études, la Station d'épuration des eaux usées de l'agglomération produira un rapport annuel à la Communauté métropolitaine de Montréal énonçant les mesures prises, les quantités valorisées et les quantités éliminées.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

Selon le principe actuel des redevances, tous les gâteaux incinérés sont considérés comme non valorisés et une redevance sur le poids en base sèche doit être payée : les poids des gâteaux incinérés en base sèche ont été respectivement de 86 900, 86 000 et 92 160 tonnes en 2009, 2010 et 2011.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

##### VALORISATION DES GRANULES

- Les objectifs sont d'améliorer la fiabilité d'opération des équipements de séchage afin de pouvoir assurer une production déterminée de granules qui pourra alors être valorisée. Une cimenterie s'est montrée intéressée à utiliser les granules comme combustible.

##### VALORISATION DES CENDRES

- Suivi de la caractérisation agricole des cendres et réalisation d'essais en recherche et développement pour l'épandage agricole de celles-ci en vue d'obtenir l'acceptation des autorités pour les valoriser de cette façon.





**SECTION 7  
RÉSIDUS  
DOMESTIQUES  
DANGEREUX (RDD)**

## ACTION 7.1

### OPTIMISER LES COLLECTES ITINÉRANTES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Afin d'améliorer le rendement des collectes itinérantes par rapport à leur coût, il est prévu de les optimiser en réorganisant les territoires couverts, en proposant, entre autres, un nombre de jours adéquats et en étudiant les possibilités de partenariats ou de commandites.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Montréal organise, pour ses résidants, des journées de collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD).

Dans l'attente de la réalisation complète du réseau des écocentres répartis sur tout le territoire de l'agglomération, les collectes itinérantes des RDD demeurent la meilleure alternative. Elles sont une mesure provisoire pour les arrondissements et les villes liées qui ne sont pas encore desservis par un écocentre.

De plus, des réseaux privés de collecte ont déjà été mis en place par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut* et le *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile et de fluide et des filtres usagés* dans le cadre d'une responsabilité élargie des producteurs (REP).

Avec l'augmentation du nombre d'écocentres et l'application de la REP, la participation aux collectes itinérantes décroît d'année en année.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2011, 46 % des coûts de la collecte des RDD sont attribuables aux collectes itinérantes.

#### QUELQUES CHIFFRES SUR LES COLLECTES ITINÉRANTES DE 2011 :

- 50 journées de collecte itinérante ont eu lieu sur le territoire de l'agglomération.
- 0,8 % de la population de l'agglomération s'est déplacée (14 762 participants).
- les collectes itinérantes ont permis de ramasser 23 % de tous les RDD récupérés (323 tonnes).

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Maintien des activités de collecte itinérante des RDD selon le développement du réseau des écocentres et de l'application de la REP.
- Abolition des collectes itinérantes dans les arrondissements de LaSalle et de Verdun à la suite de l'ouverture de l'écocentre LaSalle.

## ACTION 7.2

### RECOURIR DAVANTAGE AUX ÉCOCENTRES POUR LA RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Cette action est prise en charge par l'action 8.1 (Exploiter de nouveaux écocentres). En comparaison avec les collectes itinérantes, les écocentres sont à la fois plus accessibles aux citoyens qui y apportent leurs RDD, et ils offrent un coût de récupération par tonne nettement inférieur.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Les citoyens de l'agglomération disposent de deux modes de collecte municipale pour se départir de leurs RDD : la collecte itinérante et la collecte dans les écocentres. Depuis l'ouverture du premier écocentre en 1997, les citoyens peuvent disposer de leurs RDD toute l'année selon l'horaire d'ouverture des écocentres.

Lorsque le nombre d'écocentres sera suffisant pour offrir le service de collecte des RDD à tous les citoyens de l'agglomération, la collecte itinérante ne sera plus justifiable et sera abolie.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- L'ouverture de l'écocentre LaSalle a eu lieu en septembre 2011.
- En 2011, la collecte des RDD dans les écocentres représentait 46 % des coûts de cette collecte à laquelle s'ajoutait celle dans les cours de voirie dont les coûts correspondaient à 8 % des coûts totaux.
- En 2011, 77 % de tous les RDD ont été récupérés aux écocentres (1 094 tonnes).

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Projet de relocalisation de l'écocentre Eadie à la suite de l'expropriation du site actuel en lien avec le projet de l'échangeur Turcot.



## ACTION 7.3

### ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR UN SERVICE TARIFÉ DE COLLECTE À DOMICILE

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Un sous-traitant pour chaque écocentre pourrait collecter à domicile les RDD des citoyens moyennant une tarification établie par l'agglomération.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Le citoyen dispose déjà de deux services municipaux pour se départir de ses RDD : une collecte itinérante et une collecte aux écocentres en complémentarité des réseaux non municipaux.
- Dans un contexte d'économie et de rationalisation, l'ajout d'un nouveau service municipal de proximité au service déjà offert n'est plus pertinent.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Mise en place d'autres réseaux de collecte par les commerces de détail (produits électroniques, piles, lampes au mercure et liquides de refroidissement) découlant du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* adopté par le gouvernement du Québec en juin 2011.



## ACTION 7.4

### ÉTABLIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PERMETTANT AUX AUTORITÉS LOCALES D'INTERDIRE DE JETER DES RDD DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Le cadre réglementaire permettant d'interdire de jeter les résidus domestiques dangereux (RDD) avec les ordures ménagères sera préparé dans le but d'être pris en charge par les autorités locales.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Un projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* a été rédigé en collaboration avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et les autorités locales (comité technique formé de représentants des administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées, les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères. Le projet de règlement a été présenté aux représentants municipaux.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Consultation auprès des élus municipaux sur le projet de Règlement.
- Présentation du Règlement au conseil d'agglomération de Montréal.





**SECTION 8  
RÉSIDUS CRD  
RÉSIDENTIELS ET  
ENCOMBRANTS**

## ACTION 8.1

### EXPLOITER DE NOUVEAUX ÉCOCENTRES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

En 2008, l'agglomération comptait six écocentres qui ont reçu près de 60 000 tonnes de matières. Leur nombre devrait être augmenté à 14 afin de permettre à toute la population de l'agglomération d'y apporter plus facilement leurs résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et leurs encombrants.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2009, les plans et devis de l'écocentre LaSalle ont été finalisés et sa construction a débuté. Les travaux se sont poursuivis en 2010 et en 2011.
- Les plans et devis de l'écocentre Saint-Laurent ont été complétés en 2011.
- En 2010, 85 000 tonnes de matières ont été reçues dans les six écocentres.
- L'ouverture de l'écocentre LaSalle a eu lieu en septembre 2011.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Projet de relocalisation de l'écocentre Eadie à la suite de l'expropriation du site actuel en lien avec le projet de l'échangeur Turcot.



## ACTION 8.2

RENDRE ACCESSIBLE AUX DEMANDEURS DE PERMIS DE CONSTRUCTION LA LISTE DES RECYCLEURS EN RÉNOVATION ET DÉMOLITION

### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Cette information permettrait aux demandeurs de permis de construction de pouvoir contacter les recycleurs afin de disposer de leurs matériaux de construction de façon à maximiser le recyclage.

### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- La constitution d'une liste de recycleurs en rénovation et démolition résidentielles a été tentée en 2009. Après des recherches auprès de banques de données et auprès d'entreprises et d'organismes, il n'y avait pas assez d'entreprises qui desservent le milieu résidentiel pour constituer un répertoire. La Ville est arrivée à la conclusion qu'il est préférable de référer les citoyens au *Répertoire des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs* produit et mis à jour par RECYC-QUÉBEC. Depuis 2011, le site Internet de la Ville de Montréal fait la promotion de ce Répertoire.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Promotion du *Répertoire des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs* sur le site Internet de la Ville de Montréal.

## ACTION 8.3

### FACILITER LE TRI DES RÉSIDUS CRD RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS DANS LES COURS DE VOIRIE MUNICIPALES

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	15

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Les employés municipaux acheminent aux cours de voirie des résidus CRD résidentiels et des encombrants provenant du ramassage des dépôts sauvages et d'autres résidus CRD<sup>1</sup>. Avec la collaboration des arrondissements et des villes liées, les cours de voirie peuvent être aménagées afin de permettre le tri et la récupération de ces matériaux. Ces matières sont acheminées, en majeure partie, depuis octobre 2009, vers un centre de tri de résidus CRD et d'encombrants.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Des cours de voirie ont été réaménagées afin de faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants et ceux-ci sont acheminés dans le cadre du contrat pour le tri et la mise en marché des résidus CRD résidentiels et des encombrants.
- 29 territoires acheminent au centre de tri les résidus CRD résidentiels et les encombrants provenant de leur cour de voirie.
- En 2011, 10 territoires récupèrent les résidus CRD résidentiels et les encombrants via une collecte dédiée.



#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite des travaux d'aménagement des cours de voirie pour la gestion des résidus CRD résidentiels et des encombrants.

<sup>1</sup> Les résidus provenant des travaux municipaux sont exclus des activités de traitement des matières résiduelles résidentielles.

## ACTION 8.4

### FAVORISER LA COLLECTE DES RÉSIDUS CRD RÉSIDENTIELS ET LE TRAITEMENT DANS DES CENTRES DE RÉCUPÉRATION ET DE TRI PRIVÉS

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

La mise en place de centres de récupération et de tri par le secteur privé est en cours dans la région de Montréal. L'implantation récente de ces nouvelles infrastructures a permis la signature d'un contrat de tri à long terme pour valoriser les matières provenant du secteur municipal. Ce contrat a pris effet en octobre 2009. Il permet la valorisation d'une proportion de 40 % des résidus CRD résidentiels

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

L'agglomération a lancé un appel d'offres pour le tri et la mise en marché des résidus CRD résidentiels et des encombrants en mars 2008. Un contrat a été accordé en 2008 pour la période du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2013.

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Neuf territoires ont mis en place des collectes spécifiques (porte à porte) de résidus CRD résidentiels et d'encombrants afin de les faire valoriser dans le centre de récupération et de tri sous contrat avec la Ville.
- Du dernier trimestre de 2009 jusqu'à la fin de 2011, plus de 171 000 tonnes de résidus CRD résidentiels et d'encombrants ont été acheminées au centre de tri. De ce nombre, 40 % ont été recyclées, soit 68 400 tonnes.
- La récupération des résidus CRD résidentiels et d'encombrants est passée de 44 % en 2009 à 59 % 2010 et leur élimination a diminué de plus de la moitié durant cette même période.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite des activités de collecte des résidus CRD résidentiels et des encombrants et traitement dans le centre de récupération et de tri.

## ACTION 8.5

### ASSURER LA GESTION DES APPAREILS CONTENANT DES HALOCARBURES

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	4

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Le *Règlement sur les halocarbures (c.Q-2, r.15.01)* exige depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 que les municipalités s'assurent de la récupération des halocarbures contenus dans les appareils de réfrigération et de climatisation. Les halocarbures sont actuellement récupérés dans les écocentres et cette activité sera maintenue et étendue aux nouveaux écocentres.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2009, 2010 et 2011, plus de 1 400 appareils ont été vidés de leur gaz chaque année. Une fois les gaz retirés, les appareils sont recyclés pour leur métal.
- Pour la seule année 2010, les 400 kg de gaz réfrigérants récupérés ont évité l'émission de plus de 2000 tonnes de CO<sub>2</sub> à l'atmosphère.
- En 2011, un contrat de deux ans a été accordé, suite à un appel d'offres public, afin de récupérer jusqu'à 95 % des matériaux qui sont présents dans les appareils de réfrigération et de climatisation.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite du contrat de récupération des halocarbures et du recyclage de la majorité des composantes des appareils de réfrigération et de climatisation.



## ACTION 8.6

ENCOURAGER L'UTILISATION DES PRODUITS  
OBTENUS PAR LA RÉCUPÉRATION  
DES MATÉRIAUX SECS DANS LES GRANDS  
TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	10

### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

La pierre et le béton sont réutilisables à 90 % sous forme de béton et d'agrégats répondant aux normes du Bureau de normalisation du Québec et du ministère des Transports du Québec. Les municipalités et le ministère des Transports du Québec pourraient inclure dans les devis des projets de construction une exigence et des clauses techniques relatives à l'utilisation de matériaux recyclés pour ses contrats d'infrastructures.

### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- La Ville de Montréal avait demandé dans le devis de construction de l'écocentre LaSalle d'y incorporer des matériaux contenant des matières recyclées (postconsommation et postindustrielles) pour un montant correspondant à au moins 7,5 % du coût des matériaux de construction du projet.
- Lors des travaux de construction l'utilisation de matériaux recyclés a été la suivante :
  - › le béton coulé sur place contient 50 % de matière recyclée ;
  - › les blocs nobles (maçonnerie) contiennent 94 % de matière recyclée.
- Les matériaux utilisés contenant des matières recyclées correspondent à un montant s'élevant à un peu plus de 15 % du coût des matériaux de construction du projet.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Poursuite de l'intégration des matériaux recyclés dans la préparation des plans et devis pour la construction des infrastructures.

## ACTION 8.7

ÉTABLIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE  
INTERDISANT DE JETER DES RÉSIDUS CRD  
RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS  
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Ces matières sont impropres à la récupération lorsqu'elles sont souillées par les ordures ménagères. Il est donc préférable de les ramasser séparément pour les acheminer à la récupération ou d'inciter les citoyens à utiliser les écocentres. En plus de permettre à la population d'apporter gratuitement leurs résidus CRD résidentiels aux écocentres, les autorités locales pourraient offrir un service tarifé de collecte à domicile.

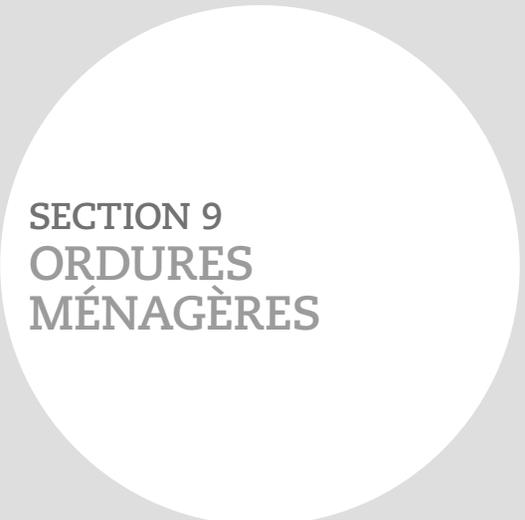
### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

#### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Un projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* a été rédigé en collaboration avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et les autorités locales (comité technique formé de représentants des administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées, les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères. Le projet de règlement a été présenté aux représentants municipaux.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Consultation auprès des élus municipaux sur le projet de Règlement.
- Présentation du Règlement au conseil d'agglomération de Montréal.



**SECTION 9  
ORDURES  
MÉNAGÈRES**

## ACTION 9.1

### SUPPRIMER UNE COLLECTE SUR DEUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

#### SOURCE :

Service corporatif	s.o.
Administrations locales	12

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Là où les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine (environ 85 % du territoire (données 2008)), l'agglomération propose de ramener le nombre de collectes à une par semaine. Cette mesure permettrait de réduire considérablement les coûts de collecte. Les économies ainsi réalisées pourraient être utilisées pour instaurer une collecte de résidus alimentaires en vue de leur valorisation.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2011, sur le territoire de l'agglomération, 11 territoires (33 %) offrent une seule collecte par semaine à l'année. Deux de ces territoires ont aboli une collecte depuis l'adoption du PDGMR en août 2009<sup>2</sup>.
- Trois territoires offrent une collecte d'ordures par semaine mais maintiennent deux collectes par semaine aux édifices de neuf logements et plus ou aux industries, commerces et institutions (ICI).
- Cinq territoires font une collecte par semaine mais ajoutent une deuxième collecte durant l'été.
- Dans 14 autres territoires, deux collectes d'ordures ménagères ont lieu chaque semaine<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (2011) et Ville de Dorval (2011).

<sup>3</sup> L'île de Dorval n'est pas comptabilisée dans cette rubrique.

#### PERSPECTIVES POUR 2012

- Peu de territoires auront à renouveler leur contrat de collecte et de transport.



## ACTION 9.2

### EXPLOITER UN CENTRE PILOTE DE PRÉTRAITEMENT

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

L'agglomération propose de construire un centre pilote de traitement mécanique-biologique d'une capacité de 15 à 20 fois inférieure à celle de la capacité totale requise pour l'ensemble de l'agglomération. Cette approche progressive permettra d'évaluer le projet sur le plan technique en fonction des marchés potentiels et d'y apporter les ajustements nécessaires avant de mettre en marche des centres à plus grande échelle.

La mise en place du centre pilote de prétraitement, d'une capacité de 25 000 tonnes, se fera de concert avec un partenaire privé ayant d'importants besoins énergétiques. L'agglomération demandera l'aide des gouvernements supérieurs, en faisant valoir les possibilités futures de ces applications dans d'autres agglomérations. La planification de telles infrastructures demande plusieurs années.

L'agglomération souhaite associer les groupes environnementaux et la population à ce projet de démonstration afin que tous puissent en évaluer les effets environnementaux, sociaux et économiques.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2011, le terrain pour construire le centre a été identifié. Il se situe sur le terrain de la carrière Demix à Montréal-Est et le centre occupera une superficie d'un demi-hectare.
- Des études préliminaires d'implantation ont eu lieu dans le but d'évaluer les niveaux de bruit, l'impact sur la circulation, de caractériser les sols et de produire des plans d'aménagement de tous les centres de traitement des matières organiques, incluant le centre pilote de prétraitement.
- Des consultations publiques ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal en relation avec les changements de zonage du site identifié pour l'implantation de cette infrastructure.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Une analyse financière du projet sera réalisée au premier trimestre de 2012 afin d'évaluer les différents modes de gestion.
- Des services professionnels seront demandés pour aider à produire les devis techniques pour l'appel de propositions.

## ACTION 9.3

### RÉALISER DES ÉTUDES DÉTAILLÉES POUR UNE EXPÉRIMENTATION THERMIQUE

#### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

L'agglomération a entrepris en 2008 une première étude technique préalable à la construction du centre pilote de traitement mécanique - biologique. D'autres études seront nécessaires pour définir avec précision la technologie retenue et les paramètres de design. En parallèle, l'agglomération propose d'entreprendre les études requises pour déterminer les multiples possibilités d'utilisation du combustible obtenu par le traitement mécanique - biologique.

#### BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

##### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- Une subvention a été demandée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation du centre de prétraitement.
- Des études préliminaires d'implantation pour le centre pilote de prétraitement ont été réalisées en 2011.

##### PERSPECTIVES POUR 2012

- Des services professionnels seront demandés pour aider à produire les devis techniques pour l'appel de propositions en 2012.



**SECTION 10  
SUIVI**

## ACTION 10.1

EFFECTUER TOUS LES ANS  
UN BILAN DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS  
DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE ET DE L'ÉTAT  
D'AVANCEMENT DU PLAN DIRECTEUR,  
ET DRESSER UN PORTRAIT, AUX DEUX ANS,  
DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE L'AGGLOMÉRATION

### SOURCE :

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	33

### DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR

Depuis 2004, l'agglomération de Montréal publie un document intitulé le «Portrait de la gestion des matières résiduelles à Montréal». Ce rapport, rédigé aux deux ans pour l'ensemble de l'agglomération, présente les statistiques de récupération pour les différentes catégories de matières et permet de comparer la performance municipale d'année en année. Le Plan directeur prévoit de réaliser tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur. Toutefois, cela n'est possible qu'avec la collaboration des villes liées et des arrondissements qui devront fournir à l'agglomération les renseignements relatifs à l'application des programmes sur leur territoire.

À cette fin, un portail électronique a été créé en 2006 pour permettre la transmission régulière des résultats et le suivi en temps réel des indicateurs. Les résultats serviront aussi à réajuster les programmes et activités en fonction de l'atteinte ou non des objectifs concernant les diverses catégories de matières résiduelles.

<sup>4</sup> L'île de Dorval n'est pas comptabilisée dans cette rubrique.

## BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

### RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011

- En 2009, 2010 et 2011, une compilation massive des tonnages résultant de la gestion des matières résiduelles des activités locales (arrondissements et villes liées) et de l'agglomération a été réalisée.
- En 2009 et 2010, des tableaux synthèses des résultats ont été produits et diffusés. Les résultats ont également été utilisés pour répondre aux demandes des administrations supérieures (Communauté métropolitaine de Montréal, RECYC-QUÉBEC et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs).
- Le PDGMR demande à chaque administration locale de se doter d'un plan d'action respectant le Plan directeur dans un délai de 24 mois après son adoption. Un bilan devra être préparé et être en lien avec les objectifs poursuivis.
  - › En 2010 et 2011, dix administrations locales ont produit leur Plan local de gestion des matières résiduelles. Il reste à 23 administrations locales<sup>4</sup> à produire leur Plan.
- En 2011, le Portrait 2010 a été produit et diffusé.

### PERSPECTIVES POUR 2012

- Production d'un tableau synthèse.
- Production et diffusion du Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.
- Réception des plans locaux manquants et par la suite, une synthèse des initiatives locales pourra être produite.

## ACTION 10.2

### PARTICIPER À UNE CARACTÉRISATION ANNUELLE

**SOURCE :**

Service corporatif	Direction de l'environnement et du développement durable
Administrations locales	s.o.

**DESCRIPTION DE L'ACTION SELON LE PDGMR**

L'agglomération réalisera une caractérisation des matières résiduelles collectées sur son territoire, conjointement avec RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec et possiblement d'autres partenaires. Ces exercices sont essentiels pour assurer une bonne planification des programmes municipaux et pour mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise. Bien que la caractérisation panquébécoise de RECYC-QUÉBEC soit pertinente pour l'agglomération, elle ne reflète pas nécessairement les réalités propres à son contexte socioéconomique unique. En participant directement à la caractérisation annuelle, l'agglomération augmentera le nombre de points d'échantillonnage sur son territoire pour ainsi rendre plus précises les données disponibles.

**BILAN DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

L'agglomération de Montréal a participé avec RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec à la caractérisation panquébécoise 2006-2007.

**RÉALISATIONS MUNICIPALES EN 2009 – 2011**

- Depuis 2008, des caractérisations additionnelles ont été réalisées par RECYC-QUÉBEC dans les lieux de traitement de matières résiduelles plutôt qu'en bordure de rue. Dans ce contexte, il n'était pas requis que l'agglomération participe à ce type de caractérisation.

**PERSPECTIVES POUR 2012**

- L'agglomération demeure intéressée et disponible pour participer à des caractérisations qui permettraient de mieux connaître et de préciser ses spécificités.

[ville.montreal.qc.ca/pdgmr](http://ville.montreal.qc.ca/pdgmr)

Montréal 